

Le 17 octobre 1961

Rafles et répressions des Algériens

Le MRAP et le 17 octobre 1998

Dossier de presse

Sommaire

■ Les actions du MRAP les 16 et 17 octobre 1998

16 octobre, Colloque MRAP / Au nom de la mémoire, la Sorbonne

Appel « Pour la vérité sur le 17 octobre 1961 »

17 octobre, Palais des Sports de Paris, « Octobre pour l'Algérie »

■ Ce qui s'est passé en octobre 1961

Chronologie d'un massacre

Maurice Papon et la répression d'octobre

Octobre / novembre 1961, l'action du MRAP

Bibliographie

■ Ouvrir les archives

Revue de presse, *Le Monde*, 19-20 octobre 1997

Appel pour la constitution d'un Comité pour la vérité sur le 17 octobre 1961, liste des premiers signataires

Lettres au Premier ministre, aux ministres de la Culture et de l'Intérieur

Réponse de Catherine Trautman, ministre de la Culture

Le rapport Mandelkern sur les archives de police : une revue de presse

■ Maurice Papon contre Jean-Luc Einaudi : l'enjeu d'un procès

Entretien avec Jean-Luc Einaudi, *Différences* octobre 1997

Appel à soutien à Jean-Luc Einaudi et liste des signataires

Article de Pierre Mairat, avocat d'Einaudi, *Différences* octobre 1998





mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

43, boulevard Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail mrapp@ras.eu.org

POUR LA VÉRITÉ SUR LE 17 OCTOBRE 1961 !

17 octobre 1961: des dizaines de milliers d'Algériens et leurs familles manifestent pacifiquement contre le couvre-feu discriminatoire qui vient de leur être imposé par Maurice Papon, alors Préfet de police de Paris. Ce jour-là et les jours qui suivirent des centaines d'entre eux furent frappés, torturés, massacrés, jetés à la Seine par centaines. Par milliers, ils sont emprisonnés, parqués dans des stades, au Palais des Sports de la Porte de Versailles.

La commémoration du 37ème anniversaire de ces jours sombres de notre histoire revêt une importance particulière:

- les conclusions du rapport de mission remises le 4 mai 1998 par Dieudonné Mandelkern, Conseiller d'Etat, sont partielles et partiales. En effet, l'objet de cette mission était de recenser les archives pour permettre aux historiens, chercheurs, de faire la lumière sur cette page sanglante de l'histoire de France. Or, le rapport de D. Mandelkern nous donne une nouvelle version officielle des faits. Le bilan donné des exactions policières relativise l'ampleur de la répression;
- fort de certaines conclusions de ce rapport, M. Papon se permet d'intenter un procès pour « *diffamation envers un fonctionnaire public* » à Jean-Luc Einaudi, auteur de la « Bataille de Paris-le 17 octobre 1961 ». Jean-Luc Einaudi avait témoigné le 16 octobre 1997 dans le cadre du procès Papon sur son rôle en tant que Préfet de police de Paris dans cette répression.

S'ajoutant à la falsification de l'Histoire, l'amnésie et l'oubli fertilisent le racisme.

C'est pourquoi, les organisations soussignées:

- ✓ assurent Jean-Luc Einaudi de leur solidarité et s'associent aux déclarations pour lesquelles il est poursuivi « *je persiste et je signe. En octobre 1961, il y eut à Paris un massacre perpétré par des forces de l'ordre agissant sous les ordres de Maurice Papon* »;
- ✓ réaffirment leur exigence d'un accès aux archives ainsi que l'inventaire des archives du Ministre de l'Intérieur et des autres administrations concernées par ces événements;
- ✓ demandent une rénovation des programmes d'histoire afin de permettre à la jeunesse de prendre la mesure de ce que furent réellement les guerres coloniales, en particulier la guerre d'Algérie.

Elles appellent à un rassemblement

**SAMEDI 17 OCTOBRE 1998 À 18h.30
AU PONT SAINT-MICHEL À PARIS**

Maurice Papon devra répondre aussi devant l'Histoire des crimes qu'il a commis envers le peuple algérien. La vérité sur le 17 octobre 1961 doit être dite. Le gouvernement doit reconnaître cette liberté fondamentale que constitue l'accès aux archives.

Premières organisations signataires: AEFTI – L'Appel franco-arabe – Association des communistes combattants du Sida - Association des Marocains de France – Association des travailleurs marocains en France – Au Nom de la mémoire - CGT - CIMADE – Combat face au Sida – Droit au logement - Ensemble vivre et travailler – FASTI - Forum civique européen - France libertés – FSU - FTCCR – GFEN - GISTI - Initiative républicaine – JOC/JOCP - LCR - Le Manifeste contre le FN – Mouvement des Jeunes Communistes – Parti communiste français- Parti radical de gauche – Fédération de Paris du parti socialiste - Les Périphériques vous parlent - Réseau Voltaire - SGEN-CFDT - SNES – SNUIPP - SUD PTT - UNEF-ID – UTIT - Les Verts



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

43, boulevard Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail mraper@ras.eu.org

Octobre pour l'Algérie

Face aux crimes et aux massacres de l'intégrisme, le peuple algérien continue de résister.

L'assassinat de Matoub Lounès, revendiqué par le GIA, après tant d'autres attentats, a provoqué colère et révolte dans un contexte déjà très tendu, marqué par l'aggravation de la situation sociale, le maintien du statut discriminatoire des femmes, l'inquiétude suscitée par la loi sur la généralisation de l'arabisation.

Pour faire écho à cette Algérie qui proteste, crée, joue, débat, de nombreuses actions sont prévues ce mois d'octobre, par les organisations et les collectifs de solidarité, dans la région parisienne et dans d'autres régions de France.

L'**Appel du Petit prince** poursuit sa campagne « Un bateau pour l'Algérie ».

« **La Caravane de solidarité** », initiée par des organisations d'Algérie et relayée par les collectifs de Toulouse, aura un retentissement certain pendant tout le mois d'octobre. Plusieurs conseils régionaux et collectivités locales ont déjà apporté leur soutien, notamment en Ile-de-France, à cette caravane partant de Cahors et s'arrêtant dans différentes villes de France.

Cette caravane sera dans la région parisienne du 14 au 18 octobre.

Sa présence à Paris le 17 octobre coïncidera avec la commémoration du 17 octobre 1961 où des milliers d'Algériens, venus manifester pacifiquement les mains nues, subirent une répression particulièrement brutale et meurtrière. Trois mille d'entre eux furent notamment parqués au Palais des Sports de Paris et des dizaines tués et jetés dans la Seine, alors même que les négociations étaient engagées entre la France et le GPRA.

Il nous semble important de commémorer cet événement et d'affirmer notre solidarité avec le peuple algérien dans les heures difficiles qu'il traverse.

Dans cet esprit, les collectifs de solidarité avec l'Algérie de la région parisienne appellent à

Une journée de solidarité avec le peuple algérien

SAMEDI 17 OCTOBRE 1998 PALAIS DES SPORTS PORTE DE VERSAILLES à PARIS pour soutenir ceux qui luttent pour une Algérie républicaine, plurielle et démocratique

11h00, Palais des Sports : apposition d'une plaque commémorative à l'initiative du Mrap et de Au nom de la mémoire

14h00-17h00, Palais des Sports : tables rondes avec de nombreuses personnalités

Quels enjeux pour l'Algérie aujourd'hui ?

Quelles solidarités en France et en Europe ?

17h00-18h00, Palais des Sports : table ronde pour la commémoration du 17 octobre 1961, animée par le Mrap

19h00-20h00, Pont Saint-Michel : rassemblement à la mémoire des dizaines d'Algériens jetés à la Seine

A partir de 20h00, Palais des Sports : concert de solidarité avec l'Algérie (bon de soutien de 60 frs donnant droit à l'entrée, auprès des associations signataires)

Signataires

Les collectifs de la région parisienne : L'Algérie au cœur - Algérie urgence, Paris 9 - Les Amis de la fondation Asselah - ANGI, Aubervilliers - APAI - L'Appel du Petit prince - ASA Clichy - ASA ARFAL Arcueil - ASFAD Association de solidarité avec les femmes algériennes - Association des amis d'Abdelkader Alloua - Association Tagmat - Carrefour des solidarités avec l'Algérie - Collectif Bezons - Collectifs de l'Essonne - Collectif de la faculté Paris VIII - Comité laïcité - CSA Argenteuil - CSA Bagnolet - CSA Aubervilliers - CSA Pantin - CSPA Gentilly - CLASPA, Paris 20- COSAM Montreuil - CSPA Saint-Denis - Les enfants du monde, Paris 20- Ensemble pour l'Algérie, Paris 9 - FAIDES - Groupe de jeunes Hichem - France-Algérie citoyenneté - Ne pas plier, Ivry - Pour que vive l'Algérie, Clichy - Relais des associations algériennes de femmes démocrates - SSTADA Stains.

Les mouvements et organisations : - ANR France - Association démocratique des Français de l'étranger - Au nom de la mémoire - LCR - MDS France - Mouvement de la paix - Mouvement des citoyens - MRAP - Parti radical de gauche - PCF - RCD France - ~~SSTADA~~ - SNES - Section socialiste de la Sorbonne - Les Verts

CHRONOLOGIE D'UN MASSACRE

AVANT LE 17 OCTOBRE

- Mars 1958 :** Maurice Papon prend ses fonctions de Préfet de police de Paris.
- Août-octobre 1961 :** 11 policiers ont été victimes d'attentats de la part du FLN à Paris et en région parisienne.
- 5 octobre 1961 :** le Préfet de police de Paris décide de limiter la circulation des musulmans entre 21.30 et 5.30, dans les rues de la capitale et des départements limitrophes. Il met en garde les musulmans français contre d'éventuels regroupements.
- Le 10 octobre :** en réaction à cette décision, les dirigeants du FLN adoptent l'idée de manifestations à Paris. Communiquée le 16 octobre aux chefs de cellule concernés, la consigne est transmise le jour même aux « Français musulmans » de la région parisienne : converger, à partir des Grands boulevards, vers la place de l'Opéra ; manifester pacifiquement. C'est la première véritable manifestation d'Algériens dans la capitale (les autres ayant été organisées par des associations métropolitaines).

LA JOURNÉE DU 17 OCTOBRE

- Le 17 octobre à midi :** des manifestants qui se sont trompés d'heure sont appréhendés par la police, qui découvre ainsi le projet. Rapidement, des ordres viennent de la Préfecture de police aux principaux commissariats, demandant de quadriller les secteurs à risque.
- 20h :** la manifestation débute ; 2 000 manifestants marchent pacifiquement sur le côté droit des Grands boulevards ; en tête, des jeunes femmes poussent des you-you. A leur arrivée à l'Opéra, un service d'ordre limité les attend ; le cortège reprend le chemin inverse ; il n'y a pas de cri hostile.
- 21h40 :** le cortège s'avance sur les Grands boulevards, arrivant près du carrefour Richelieu-Drouot ; il est suivi par les cars policiers.
- 21h.50 :** un coup de feu claque, suivi par d'autres. Sept personnes tombent au milieu des manifestants, créant la panique. Les policiers, appuyés par deux détachements de CRS, chargent. Dans les rues adjacentes, les policiers continuent la traque des manifestants en pleine dispersion ; les CRS rassemblent un groupe de manifestants devant le cinéma *Le Rex*. Les témoignages recueillis font tous état de brutalités. Dans la soirée, la répression frappe aussi au Pont de Neuilly, à Courbevoie, au Pont Saint-Michel...

Une femme qui a assisté à la manifestation, puis à la répression témoigne :

« Les Algériens n'arrêtaient pas de sortir et les policiers, particulièrement ceux qui étaient en civil, de frapper. On voyait déjà beaucoup de ces barbouzes dans les manifestations. J'en revois un, petit, en civil. Il tapait de sang froid. On aurait dit qu'il tapait parce qu'on lui avait dit de taper. Il faisait son boulot. Ce soir-là, on lui avait dit de ne rien épargner. Il fallait matraquer et... rafler. Si la police avait voulu disperser les manifestants, elle aurait fait fermer la station : là, elle l'avait laissée ouverte. Elle canalisait les Algériens pour mieux les arrêter. »

François Maspero constate que seuls les Algériens sont visés : *« Je pouvais rester sans difficulté, sans que les policiers y prêtent attention. »* Plus tard, au Quartier latin : *« Une meute de policiers fonce, frappe comme des bûcherons. Un de mes amis crie Assassin, il est encerclé, mais un gradé ordonne : Pas les Blancs ».*

APRÈS LE 17 OCTOBRE

La soirée s'achève.

11 538 Algériens ont été interpellés en l'espace de quatre heures. Cela rappelle les jeudi et vendredi 16 et 17 juillet 1942, de triste mémoire : 12 884 juifs étrangers avaient été arrêtés dans Paris et rassemblés au Vélodrome d'Hiver puis envoyés à Drancy. 2 000 Algériens seront transférés au stade Pierre de Coubertin, 7 000 au Palais des Sports.

Le 18 octobre

d'autres tentatives de manifestations sont réprimées, les policiers et les CRS tirent, des hommes tombent. 1 500 personnes sont arrêtées et rejoignent les centres de tri. Plutôt que d'attendre que les groupes se forment dans la capitale, les arrestations se multiplient dès la périphérie : Nanterre (2 morts, 6 blessés officiels), Courbevoie, Colombes...

Le 19 octobre

une dernière rafle est justifiée par la Préfecture sous le prétexte d'une hypothétique menace « d'opération commando ». 421 personnes sont arrêtées, directement en banlieue et dans les bidonvilles. D'après les témoignages connus, les tabassages sont systématiques. Entre le 17 et le 19, 14 094 personnes sont internées, d'immense majorité d'origine algérienne.

Le 20 octobre

1 000 femmes et 550 enfants sont arrêtés et rassemblés dans des gymnases, des centres sociaux, des foyers d'accueils réquisitionnés.

LES EXPULSIONS SUIVENT. Entre le 18 et le 20 octobre, 1 500 « meneurs algériens » seront renvoyés « dans leurs douars d'origine » selon la version officielle (en fait dans des camps, les fameuses *Sections administratives spécialisées*).

LE BILAN OFFICIEL est de 2 morts avoués. Mais des cadavres d'Algériens sont charriés par la Seine, les mains liées dans le dos, les jambes ficelées, la plupart portant des traces de coups. Début novembre, 40 corps sont enregistrés à l'Institut médico-légal. Le ministère de l'Intérieur admet alors 6 morts dans les manifestations. Le 6 novembre, 60 informations judiciaires sont ouvertes, mais le pouvoir utilisera cette justice en cours pour refuser l'enquête parlementaire demandée par Gaston Deferre et Marius Claudius-Petit. Aujourd'hui, toutes plaintes rassemblées, on estime le bilan à 200 morts et 400 disparus.

MAURICE PAPON ET LA RÉPRESSION D'OCTOBRE 1961

PAPON AVANT LA PRÉFECTURE DE PARIS

Maurice Papon, né en 1910, licencié en droit, diplômé de l'École des sciences politiques, titulaire de deux diplômes d'études supérieures de droit et de deux certificats d'études de philosophie, entre en 1935 au ministère de l'Intérieur et, de 1936 à 1938, est attaché aux cabinets du sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et à celui de la Présidence du Conseil.

Sous l'Occupation, de juin 1942 à août 1944, il est secrétaire général de la préfecture de la Gironde. Il est nommé préfet à la Libération, puis en 1945, est chargé à la Sous-Direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur. Il devient successivement Chef de cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, préfet de la Corse, préfet de Constantine, secrétaire général de la préfecture de police de Paris, secrétaire général du Protectorat au Maroc, inspecteur général de l'Administration en mission extraordinaire à Constantine, où il coordonne l'action de plusieurs préfets. C'est à ce dernier poste que, selon ses propres termes, il a « appris à connaître les ressorts de la guerre subversive ».

En mars 1958, le ministre de l'Intérieur, Roger Frey, le fait nommer Préfet de police de Paris.

PAPON ET LES AFFAIRES ALGÉRIENNES (1958/1961)

Maurice Papon crée dès son arrivée le *Service de coordination des affaires algériennes* (S.C.A.A.), véritable état-major tactique et autonome, réunissant des spécialistes de la police municipale, de la police judiciaire et des renseignements généraux. Destiné aux actions de répression, sa tâche est de démanteler ce qu'on appelle l'*Organisation politico-administrative* (O.P.A.) de la Fédération de France du F.L.N.

Il décide aussi de redonner vie au « *Service des affaires nord-africaines* », abandonné depuis la Libération, en faisant venir d'Algérie les trois officiers chefs de S.A.S., ou « *Sections administratives spécialisées* », sortes de petites unités militaires chargées sur le terrain de « *l'action psychologique* ». Sous la direction de Papon, ces trois officiers mettent au point le « *Service*

d'assistance technique aux Français musulmans d'Algérie » (S.A.T / F.M.A).

Pendant cette période, des rafles sont organisées en liaison avec le S.C.A.A. Le Vélodrome d'Hiver est réutilisé comme centre de triage, jusqu'en 1959 où il est désaffecté en vue de sa destruction. Pour le remplacer, Papon crée le centre de triage de Vincennes. Une fois interrogées, les personnes arrêtées sont envoyées aux gymnases Japy ou Jaurès, transformés pour la circonstance en centre de regroupement.

En juillet 1959, Maurice Papon entreprend de créer un corps de police autonome, formé d'Algériens encadrés par des officiers métropolitains. Ce sera en quelque sorte « *la force de frappe* » du S.A.T, qu'on appelle déjà les *Harkis*. Le 26 décembre 1959, les premiers contingents arrivent d'Algérie et s'installent au fort de Noisy-le-Sec. Cette *Force de police auxiliaire* (F.P.A) est active au 1^{er} janvier 1960.

Organisée selon le modèle de l'armée, elle relève administrativement du secrétariat aux Affaires algériennes et, pour ce qui est de ses activités, directement du Préfet de police. C'est la première fois qu'on utilise une *force supplétive indigène* en métropole. A l'automne 1960, on en compte six cents à Paris et en région parisienne. Sur les deux années 1960 et 1961, on signalera de nombreux cas de tortures et de violences commises par des supplétifs.

QUELLE RESPONSABILITÉ DANS LA RÉPRESSION D'OCTOBRE 61 ?

Maurice Papon a la haute main sur l'organisation dont il est l'initiateur. Parlant de ses hommes, il écrit : « *Devant quelque situation que ce soit, ils répondent. Ils savent au demeurant qu'ils sont couverts par leur chef* » (1).

On comprend le rôle prédominant du préfet de police dans l'organisation de la répression d'octobre. Il commente ainsi le bilan officiel des événements : « *Certes, nous aurons souffert de mille manières durant ces quelques heures. On a frisé la submersion. On a évité le désastre. Force est restée à la loi, au prix finalement de trois morts inutiles, y*

compris celle d'un civil européen dont le coeur a - semble-t-il - cédé sous l'émotion » (2).

Le 27 octobre, Claude Bourdet, membre du Conseil municipal de Paris, interpelle le préfet : « Est-il vrai qu'au cours de cette journée, il n'y a pas eu de blessés par balles au sein de la police ? Est-il vrai que les cars radio de la police ont annoncé, au début de la manifestation, dix morts parmi les forces de l'ordre, message nécessairement capté par l'ensemble des brigades et qui devait nécessairement exciter au plus haut point l'ensemble des policiers ? » Plus avant : « Je pense, monsieur le préfet de police, que vous avez agi exactement comme ces chefs militaires qui considèrent que leur propre mérite se mesure à la violence des combats. »

Maurice Papon était présent à la préfecture cette heure-là du 17 : « Il m'est rendu compte que la cour du 19 août est pleine à craquer d'Algériens appréhendés et qu'elle serait le théâtre d'actes de brutalité. Je m'y rends aussitôt. De fait, je ressens comme une bouffée de chaleur l'excitation qui règne en ces lieux ordinairement voués aux rassemblements, aux cérémonies ou au recueillement. Je ramène le calme promptement. J'invite les cadres à reprendre en main des hommes gagnés par la colère. »

Le journal *Vérité-Liberté* (3) cite le témoignage d'un gardien de la paix sur ces violences : « Certains policiers eurent l'idée de faire une mauvaise plaisanterie à Monsieur Papon ; ils ouvrirent aux Algériens la porte conduisant aux appartements privés de leur patron. Celui-ci crut à une mutinerie et à une menace contre sa personne ; il appela alors des renforts par téléphone. Il y eut alors un matraquage odieux où les policiers arrivés de l'extérieur et ceux qui étaient à l'origine de l'affai-

re conjuguèrent leurs coups, se servant notamment de bancs pour abattre les prisonniers. Il fallut ramasser de nombreux Algériens pour les charger dans les voitures. »

On ne sera pas étonné de constater la similitude entre les procédés appliqués lors des événements d'octobre 1961 et celles utilisées pour l'arrestation, le déplacement et l'internement des juifs de Bordeaux vers Drancy, en 1942. Il y a là un savoir-faire, une expérience acquise de longue date qui a été mise à profit tant en Algérie qu'en métropole : contrôle et internement d'une minorité ; surveillance des points stratégiques ; arrestations massives en marge de la manifestation ; tabassages systématiques dans les commissariats, les Q.G. de fortune ; rassemblements dans des espaces clos et vastes (stades, etc.).

La responsabilité de Maurice Papon est indiscutable, puisqu'il avait la responsabilité légale de l'utilisation des forces de police et de gendarmerie, en tant que préfet de police de Paris et cela depuis mars 1958. **Papon est administrativement responsable**, de par sa fonction. Il est personnellement responsable par la structure répressive qu'il avait personnellement mise en place depuis deux ans, par le caractère raciste de la répression, par les consignes données aux différents services dont il assumait la charge, par la censure qui pesa ensuite sur les différentes informations judiciaires demandées ou mises en place.

(1) Papon (Maurice), *Les chevaux du pouvoir - Le préfet de police du général de Gaulle ouvre ses dossiers 1958-1967*. Paris, Plon, 1988, page 210.

(2) *Les chevaux du pouvoir*, ibid., page 214.

(3) N° 13, novembre 1961.

Le MRAP ET LE 17 OCTOBRE 1961

A la suite d'un arrêté préfectoral signé par Maurice Papon et daté du 5 octobre, le MRAP réagit par une déclaration le 12 octobre. Si l'organisation initiale des journées appartient au FLN, de nombreux membres de l'association assistent à la manifestation principale du 17 octobre. Elie Kagan, dont les photographies sont publiées par *Droit et Liberté*, le journal du MRAP, est un des rares à s'aventurer au coeur de la répression pour y faire des clichés désormais célèbres. Le 18, le MRAP rappelle son attachement à une paix franco-algérienne négociée, et sa réprobation des événements par une nouvelle déclaration, suivie d'un autre communiqué à la presse le 23 octobre [textes ci-dessous]. Dans le même temps, le MRAP organise un meeting antiraciste au sujet des événements, qui se tient le 8 novembre à la salle Lancry ; de nombreuses personnalités se joignent à la cause, et se signalent alors au journal *Droit et Liberté*. Le 15 novembre, Albert Lévy signe l'éditorial du journal, dans lequel il écrit notamment : « *La comparaison s'est imposée à tous les esprits entre ces événements et les persécutions antijuives pratiquées sous l'occupation. C'est jusque dans les détails que se dessine le parallèle : institution d'un couvre-feu, rafles « au faciès », transport des femmes et des enfants dans les autobus parisiens, internement au Palais des Sports et à Vincennes, remplaçant le Vel' d'Hiv' et Drancy, sans parler des pogromes impunément organisés de Metz à Oran, de Nancy à Alger.* »

Arrêté préfectoral du 5 octobre 1961

Dans le but de mettre un terme sans délai aux agissements criminels des terroristes, des mesures nouvelles viennent d'être décidées par la préfecture de police. En vue d'en faciliter l'exécution, il est conseillé de la façon la plus pressante aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne, et plus particulièrement de 20 h 30 à 5 h 30 du matin.

Ceux qui, par leur travail, seraient dans la nécessité de circuler pendant ces heures, pourront demander au secteur d'assistance technique de leur quartier ou de leur circonscription une attestation qui leur sera accordée après justification de leur requête.

D'autre part, il a été constaté que les attentats sont la plupart du temps le fait de groupes de trois ou quatre hommes. En conséquence, il est très vivement recommandé aux Français musulmans de circuler isolément, les petits groupes risquant de paraître suspects aux rondes et patrouilles de police.

Enfin, le préfet de police a décidé que les débits de boissons tenus et fréquentés par les Français musulmans d'Algérie doivent fermer chaque jour à 19 heures

Extrait de la déclaration du MRAP du 12 octobre 1961

Monsieur le Préfet de Police, en «conseillant de la façon la plus pressante» aux «Français Musulmans d'Algérie» de s'abstenir de circuler la nuit de 20 h 30 à 5 h 30, en leur recommandant très vivement de ne circuler en toute occasion qu'isolément ; en décidant la fermeture à 19 h. des débits de boisson tenus et fréquentés par eux, institue, en fait et contrairement au droit français, un véritable couvre-feu pour un seul groupe de citoyens déterminés par leur confession et leur lieu de naissance présumé.

Le M.R.A.P. souligne la nocivité d'un tel communiqué officiel publié alors que la guerre d'Algérie a déjà gravement contribué à la renaissance du racisme en France.

**Extrait de la
déclaration du MRAP
du 18 octobre 1961**

Alors que des Algériens, hommes, femmes et enfants, défilaient pacifiquement et dignement, on compte parmi eux des centaines de blessés et des morts, deuils cruels s'ajoutant aux injustices et aux inégalités qui sont leur lot quotidien. Sans aucun doute, de tels événements, encourageront les ultras d'Algérie qui se livrent avec une impunité quasi totale, depuis un certain temps, à d'odieux pogromes contre les musulmans.

**Résolution du Bureau national du MRAP
du 23 octobre 1961**

Le Bureau National du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.), qui a dénoncé dès le premier jour les mesures discriminatoires visant les Algériens dans la région parisienne, puis les violences commises contre les manifestants, hommes, femmes et enfants, qui protestaient contre ces mesures,

■ **SALUE** les nombreuses prises de position contre le racisme qui se sont affirmées ces jours derniers dans les milieux les plus divers, et les actes émouvants de solidarité qui se sont multipliés en faveur des victimes de la répression ;

■ **S'INQUIETE** du sort des détenus transportés en Algérie sans avoir pu revoir leur famille ni prendre aucun bagage, et dont la destination n'a pas été clairement précisée ;

■ **DEMANDE**, dans un esprit à la fois de justice et d'humanité, que soient immédiatement libérés les 2.800 Algériens encore internés à la Porte de Versailles, et que toutes les victimes, ainsi que leurs familles, soient rapidement indemnisées ;

■ **DEMANDE EGALEMENT**, au nom des principes qu'il a toujours défendus, et pour l'honneur de notre pays, qu'il soit mis fin à toutes les mesures discriminatoires établies le 5 octobre, ainsi qu'aux brimades et aux persécutions qui placent l'ensemble de la population nord-africaine dans un climat quotidien d'insécurité et favorisent le développement du racisme ;

■ **SOULIGNE** une nouvelle fois que, seule, la paix par la négociation peut arrêter le cycle dramatique des violences, qui creusent le fossé entre les peuples de France et d'Algérie, et portent en elles la menace du fascisme ;

■ **SOUHAITE** que tous les antiracistes, tous les républicains, renforçant encore leur action, s'unissent et agissent en commun pour faire triompher les idéaux de fraternité et de paix, auxquels le peuple français reste attaché par ses plus nobles traditions.

CULTURE

LA GUERRE D'ALGÉRIE EN LIVRES

• Au sein d'une bibliographie assez riche en France sur la guerre d'indépendance de l'Algérie, peu d'ouvrages sont consacrés au 17 octobre 1961. En 1985, Michel Lévine publie chez Ramsay *Les ratonnades d'octobre*. S'appuyant sur des ouvrages tels que *Vie et travail des Algériens en France*, de M. Trebous (Editions du jour, Paris 1974), *Ratonnades à Paris* de Paulette Péju, paru non signé aux éditions Maspéro en 1961 après la saisie de son livre sur *Les Harkis à Paris. Le peuple algérien et la guerre*, de P. Kessel et G. Pirelli (Maspéro, 1962), *Les crimes politiques de l'armée française*, de Pierre Vidal-Naquet (Maspéro, 1982), et sur des documents du FLN, de diverses centrales syndicales françaises, sur plusieurs numéros de *Vérité-Liberté*, il rétablit une chronologie du mois d'octobre 1961 et éclaire des "Points d'histoire" : il s'intéresse au centre de triage de Vincennes, à la Fédération de France du FLN, à la presse, aux non-résultats d'une commission d'enquête mort-née.

• En 1988, Didier Daeninckx publie chez Gallimard *Meurtres pour Mémoire*. Un roman policier comme

il sait les écrire qui prend corps dans l'histoire. C'est un certain 17 octobre 1961, sur les grands boulevards parisiens où affluent des milliers de "Français musulmans d'Algérie" que débute son roman. Un homme, historien, français, se fait assassiner. Son fils, de nombreuses années plus tard, est lui aussi assassiné tandis qu'il fouille les archives d'une grande ville de province sur... les années 40 ...

• Cette année, l'Association "Au nom de la mémoire" publie *Le silence du Fleuve* : photos, documents et commentaires d'Anne Tristan souvent amers sur ce 17 octobre et les réactions qu'il a suscitées en France. (cf Différences - n°121 - 17 octobre)

• Pour resituer ce moment capital de l'histoire de la lutte du peuple algérien dans un contexte plus général, on peut lire ou relire avec profit *Histoire de la guerre d'Algérie* d'Henri Alleg (Messidor-Temps Actuel, Paris, 1981 et 1982), *Histoire de la guerre d'Algérie*, de Bernard Droz et Evelyne Lever (Seuil, Paris, 1982). l'important ouvrage paru chez Fayard sous la direction de Jean-Pierre Rioux en

1990 : *La guerre d'Algérie et les Français*. De nombreux historiens y évoquent en détail la guerre d'Algérie et "l'opinion publique en métropole", et "la République", et "l'évolution économique et sociale de la France", et "la France dans le monde" et enfin les "séquences et enjeux de mémoire de la guerre d'Algérie".

• Concernant l'opinion française, on peut lire aussi de Benjamin Stora *Nationalistes algériens et révolutionnaires français au temps du front populaire* (L'Harmattan, Paris, 1987) ; un numéro spécial des *Cahiers d'Histoire* de l'institut de recherches marxistes, intitulé "Communistes algériens, communistes français : Guerre d'Algérie" (N°8 1982) qui reproduit certains documents ou extraits de documents; le travail du psychanalyste Bernard W. Sigg *Le silence et la honte : névroses de la guerre d'Algérie* (Messidor, Paris, 1989; préface de Daniel Zimmerman), écrit sur la base de témoignages, recueillis auprès d'anciens appelés en Algérie; et l'inévitable ouvrage de Léon Hamon et Patrick Rotman *Les porteurs de valises : la résistance française à la guerre d'Algérie*, Albin Michel, 1979, puis réédité de façon plus complète "grâce à un abondant

courrier" mais cependant avec encore quelques erreurs de détails - dans la collection Points-Histoire, en 1982, avec cette citation de Francis Jeanson : "Notre guerre n'était pas toute blanche, mais la vôtre, de quelle couleur était-elle?"

• Sur le FLN en France, lire, d'Ali Haroun : *La 7^{me} Willaya, la guerre du FLN en France 1954-1962*. Le Seuil, Paris, 1986, qui consacre un chapitre à "octobre à Paris" et mentionne de nombreux documents.

• Enfin, plusieurs ouvrages doivent paraître dans les semaines ou les mois qui viennent : de Jean-Louis Hurst : *Le déserteur*, interdit en 1960 après sa sortie aux éditions de Minuit et prévu chez Manya ; *Algéries, de retour en retour*, de Francis Jeanson, ou les regards d'un ancien porteur de valise (auteur avec son épouse Colette de *L'Algérie hors la loi* au Seuil en 1955) sur l'Algérie de la libération à nos jours ; *Guerre d'Algérie. la fabrication de l'oubli*, de Benjamin Stora, à paraître aux éditions de la découverte.

• Et enfin un important ouvrage de Jean-Luc Einaudi (lire interview page suivante).

Isabelle Avran

Bibliographie complémentaire

Jean-Luc Einaudi, *La Bataille de Paris, 17 octobre 1961*. Paris, Ed. du Seuil, 1991. La recherche la plus exhaustive sur le thème.

Anne Tristan, *Le silence du Fleuve - Octobre 1961*. Bezon, Au nom de la mémoire, 1991. 135 p. et nombreuses photos.

HISTOIRE A l'occasion du trente-sixième anniversaire de la manifestation pacifique du FLN, le 17 octobre 1961, Algériens et Français ont raconté, vendredi 17 octo-

bre, la repression sanglante des manifestants qui a coûté la vie à plus de deux cents personnes. L'émotion suscitée par ces souvenirs a été avivée par la coïncidence

avec le procès de Maurice Papon, qui avaient dirigé les opérations en tant que préfet de police de Paris. ● **DES POLICIERS** témoignent du contexte historique des massacres,

et notamment la haine farouche qu'avait provoquée les attentats du FLN contre des policiers. ● **LES HISTORIENS** saluent la décision d'ouvrir les archives sur cette

période, mais ils doutent de la possibilité d'établir la vérité d'après les documents incomplets de la préfecture de police de Paris et du ministère de l'Intérieur.

La commémoration du 17 octobre 1961 réveille la douleur des victimes

Lors d'une soirée souvenir à Paris, dont l'émotion a été avivée par la coïncidence avec le procès de Maurice Papon, Algériens ayant subi la répression et Français présents sur les lieux des massacres ont raconté la « sauvagerie extrêmement froide » des policiers

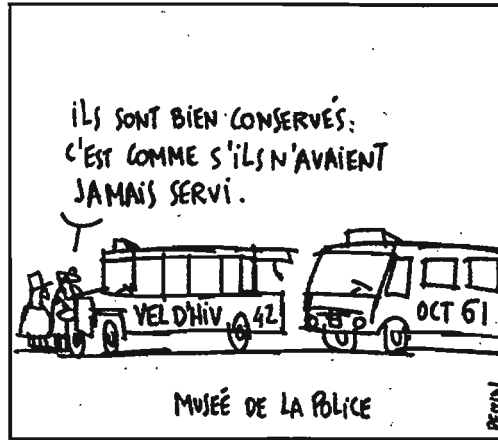
« LE 17 OCTOBRE 1961, on se passe le mot d'une oreille à l'autre. On ne sait même pas ce qu'est une manifestation pacifiste mais on sait que tous les compatriotes vont y aller. » Dans la petite salle du centre culturel de l'Ageca, rue de Charonne à Paris, le silence se fait. Réunies à l'appel du MRAP, une centaine de personnes sont présentes, vendredi 17 octobre, pour écouter le récit terrible des survivants et des témoins de la répression de la manifestation pacifique des Algériens du 17 octobre 1961. Organisée par le FLN, elle avait réuni plus de 30 000 hommes, femmes et enfants dans les rues de Paris. Plus de deux cents ont été tués, selon les historiens. Le bilan officiel ne fait toujours état que de deux morts parmi les manifestants et de deux blessés par balles parmi les policiers.

Saad Ouazen, jeune Algérien aux moments des faits, raconte : « Dans la soirée, on commence à marcher à pied de Saint-Denis jusqu'à Paris. Les gens s'agglutinaient comme des fourmis, tous les bus étaient pleins. On prend le métro à la station Pleyel, et on descend à Concorde. On est tous entassés dans la station, il y a trop de monde, on est obligés d'escalader les escaliers. Mais en haut, on voit les CRS, les civils, des autorités. Les autres nous

poussent, on est obligés de monter. Là, on reçoit des coups de barre sur la tête, des coups de crosse sur les jambes. Les plus faibles, ceux qui étaient déjà en sang, ils les achevaient jusqu'à la mort. Je l'ai vu. »

ILS « FRAPPAIENT MÉTHODIQUEMENT » « Quand on sortait, ils nous entassaient les uns contre les autres, poursuivit-il. Ils en balançaient certains de l'autre côté du pont. J'étais costaud, j'ai pu m'en sortir. Après un premier triage, ils nous ont emmenés au Palais des sports. Il y avait des barbelés. Le premier qui tombait, ils l'achevaient. Après deux ou trois jours, on m'a emmené à Vincennes [au centre d'identification]. J'y suis encore resté plusieurs jours... Si je vous dis autre chose, vous allez pleurer. »

Ferouz Bounezou prend alors la parole. Au travers d'elle, c'est son père, militant FLN (Front de libération nationale) décédé l'an dernier, qui témoigne : « Quand je suis arrivé avec mes amis pont de Neuilly, il y avait des harkis [des supplétifs enrôlés par Maurice Papon dans la Force police auxiliaire]. Ils nous tabassaient à coups de crosse et de matraque. L'un d'entre eux m'a frappé et je suis tombé. Des policiers m'ont ramassé et m'ont mis dans un camion parce qu'ils croyaient que j'étais mort. On a tous



été jetés dans une grande salle, certains criaient, appelaient Dieu à l'aide. On m'a ensuite transféré à l'hôpital Vauginard, avec soixante-quinze hommes, mais avant qu'on me drogue, j'ai pu m'échapper. Dans la rue, les taxis refusaient de me prendre, parce que mon pardessus était taché de sang. » Après cette nuit, le père de Ferouz a été déclaré invalide à 80 %.

Dans l'assistance, de nouvelles voix s'élèvent. Celles de Français, témoins directs de la ratonnade, qui refusent aujourd'hui le silence qui a longtemps couvert ces événements. Il y a à Josette Brançon, membre d'un réseau de soutien aux Algériens, qui était place de l'Etoile dans la nuit du 17 octobre : « J'ai vu des Algériens qui sortaient du métro, mais au niveau des

épaules, pour montrer qu'ils étaient pacifiques. La police les attendait. Les civils étaient les plus enragés. Ils tapaient avec la crosse de leurs revolvers. Les hommes tombaient dans la boue. Ça a duré longtemps. Un Français s'est penché pour en relever un, il a dit qu'il était docteur. Il s'est fait assommer. » « C'était d'une sauvagerie extrêmement froide, témoigne Jean-Louis Péninou, journaliste. Pas de coups de feu, les policiers cognaient en silence. C'étaient des hommes non menacés qui frappaient méthodiquement sur la tête d'autres hommes qui ne les menaçaient en rien. Des hommes qui avaient revêtu leur costume du dimanche pour manifester pacifiquement. »

« INDIFFÉRENCE » ET « RECU »

De la place de l'Opéra, où ils étaient, Clara et Henri Benoits, syndicalistes CGT de l'usine Renault Billancourt ont vu défiler un groupe de femmes et de jeune filles, sanglées dans des jupes blanc, rouge, vert, aux couleurs du drapeau algérien. Ils les ont suivies un moment avant d'entendre des coups de feu. Dans la cohue, Henri Benoits ramasse un blessé et le sauve en le portant dans le métro. « Les Français, dans la rame, n'exprimaient qu'indifférence ou recul », se souvient-il. Plus tard, devant le cinéma Rex, boulevard Bonne-Nouvelle, le couple a vu les « godasses » qui traînaient, témoins silencieux du massacre qui s'était déroulé quelques minutes avant.

Leur ami, Pierre Cadet, responsable CFTC à Boulogne-Billancourt, y a assisté. Témoignant par écrit, il raconte : « A la tête de la manifestation, devant le Rex, des policiers sont arrivés en voiture. Ils sont descendus et j'ai entendu des coups de feu. Des hommes, des femmes et des enfants étaient repoussés contre les murs. Les vitrines s'effondraient sous les impacts de coups de feu. Des hommes gisaient dans des flaques de sang, il y avait des morts et des blessés. »

En face, du balcon du troisième étage du journal L'Humanité, Georges Azenstaack, reporter-

photographe, est témoin de la même scène : « On a entendu des coups de feu. C'est là que j'ai vu l'insoutenable horreur. Des policiers traînaient sur le sol des corps et les entassaient devant le numéro 5 du boulevard Bonne-Nouvelle, face au Rex. Tous les corps étaient étendus, entassés, inanimés. Il y en avait dix ou douze. Alors des véhicules de police sont arrivés, ils les ont embarqués et, ensuite, il ne restait plus

Manifestations de souvenir à Bordeaux et à Paris

« A la mémoire des Algériens "noyés par balles" le 17 octobre 1961 » : sous cette banderole, quelques dizaines de personnes se sont réunies dans le silence, vendredi 17 octobre, devant le palais de Justice de Bordeaux où comparait Maurice Papon.

« La barbarie humaine concerne tous les citoyens français et nous sommes solidaires des proches et des familles des déportés juifs », a déclaré Ahmed Serraj, responsable de l'association Boulevard des potes. Dans la soirée, plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées sur le pont Saint-Michel, à Paris, à l'appel du MRAP et d'une vingtaine d'organisations, pour marquer le souvenir des victimes de la répression. Des pancartes proclamaient : « 17 octobre 1961, Papon coupable ».

rien. Toute ma vie je me souviendrai de ces images de cauchemar. »

Le lendemain du massacre, Bernard Morin, cardiologue, reçoit la visite d'un ami algérien. Son frère a été tué par la police, il lui demande d'aller voir son corps à l'institut médico-légal. « On m'a dit qu'il était mort en s'évadant, mais j'ai vu son cadavre. Il avait été battu à mort, torturé. »

Cécile Prieur

« C'était un mouvement de vengeance collective », dit un policier

« QUAND J'AI SU que les Algériens allaient défiler, j'ai pensé que ça allait barder. » M. V. est un policier à la retraite, membre de Police et humanisme, une association de fonctionnaires chrétiens créée pendant la guerre d'Algérie pour dénoncer la torture et revendiquer le « droit à la désobéissance ». En 1961, il était brigadier affecté au service technique de la préfecture de police. M. V. n'était pas chargé du maintien de l'ordre en cette soirée du 17 octobre, mais il se souvient de l'ambiance électrique qui régnait alors dans les services : « Une ambiance de guerre ».

Devant les commissariats, des « pissotières » avaient été édifiées, autrement dit des murs de béton destinés à protéger le factionnaire contre les attentats, après l'assassinat de plusieurs policiers par le FLN.

« Nous étions perpétuellement sur le qui-vive. Dans le métro, je ne me déplaçais qu'en civil. Les attentats nous avaient vraiment montés contre les Algériens. Quand quelqu'un de votre famille est touché - et la police est un peu une famille -, vous avez la haine. Et la haine appelle la haine. Il y a eu un dévouement, une riposte. Les collègues se pensaient en légitime défense. »

« C'était la nuit qu'ils tiraient sur les postes », dit M. V., justifiant ainsi le couvre-feu imposé aux seuls Algériens par le préfet Papon. Quant à la manifestation du FLN, il la considère comme une « provocation » : « Ils savaient ce qui les attendait, assure-t-il. Ils ont envoyé les gens à l'abattoir, d'autant que l'opinion était aussi terriblement remontée. » Ce soir-là, « des cars avaient été mis en réserve et

les ordres étaient particulièrement rigoureux : le défilé était interdit. Il ne devait pas avoir lieu ». Selon le policier, des manches de pioche ont été trouvés et « certains policiers ont fait usage de leur arme de service ».

Un autre témoin, commissaire de police, se souvient qu'il a été interrompu par des coups de feu, au cours d'un dîner entre collègues, le 17 octobre, à Nanterre : « Sortis dans la rue, nous sommes tombés sur un groupe de gardiens de la paix armés poursuivant un Algérien. Ils nous ont virés en criant : les patrons, c'est pas une affaire pour vous ! » Ce soir-là, dit le commissaire, « c'était un grand mouvement de vengeance collective à la base. De la violence à l'état pur ».

Ph. B.

La recherche de la vérité au fond des boîtes d'archives

LA VÉRITÉ sur le 17 octobre 1961 sortira-t-elle des boîtes d'archives qui dorment depuis trente-six ans à la préfecture de police de Paris et au ministère de l'intérieur ? Les historiens spécialistes du sujet en doutent, même s'ils saluent la volonté affichée par Catherine Trautmann et Jean-Pierre Chevènement d'aider à faire la lumière sur la tragique répression de la manifestation du FLN (Front de libération nationale algérien).

« On va trouver des indices, des morceaux de vérité qu'il faudra collationner, recouper avec méticulosité, cela sera très long, prévoit Jean-Marc Berlière, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Dijon et auteur du *Monde des polices en France, du XIX^e et XX^e siècle* (Éditions-Complexe). Il n'y aura pas de scoop, sinon une confirmation du fait qu'il y a eu des morts, beaucoup plus de morts que ce que dit Papon. »

Le statut et le fonctionnement très particuliers des archives de la préfecture de police (PP) de Paris expliquent un tel scepticisme. Si la police parisienne, encore de statut municipal en 1961, a été intégrée au sein de la police nationale en 1966 après l'affaire Ben Barka, les archives de la PP conservent, aujourd'hui encore, un statut dérogatoire qui assure leur indépendance à l'égard des Archives nationales.

Dans ce cadre, chaque service de la préfecture reste propriétaire de ses propres archives et peut décider de les verser ou non au service central. Ainsi, les renseignements généraux ne communiquent aucun document, considérant chaque

pièce comme un outil de travail. Au moins jusqu'à une époque récente, l'accès aux secrets de la préfecture de police était rendu d'autant plus aléatoire qu'aucun fichier descriptif n'était communiqué aux chercheurs. Les demandes étaient donc formulées en aveugle et les refus sans appel. Quant aux entretiens avec les responsables du service, ils peuvent se dérouler en présence... d'un fonctionnaire des renseignements généraux.

« ÉCRÉMAGE »

Les dossiers eux-mêmes font l'objet d'un « évident écrémage, sans que l'on puisse savoir si cette opération se fait au fil du temps ou juste au moment de la demande de consultation », témoigne Sandrine Treiner, journaliste et historienne, qui s'appête à publier au Seuil une *Histoire de la Préfecture de police* depuis 1944.

M^{me} Treiner reconnaît que l'actuel préfet de police est « porteur d'un discours d'ouverture » sur le sujet et que des dérogations au principe légal du secret pendant

soixante ans pour les « documents dont la communication serait susceptible de porter atteinte à certains intérêts publics » sont accordées. M. Berlière confirme cette évolution. Il note qu'un fichier documentaire existe désormais et que les réponses aux demandes de consultation ont été accélérées.

La spécificité des événements du 17 octobre, du strict point de vue policier, accentue les difficultés. Ce soir-là, les agents de base, animés d'un désir de venger leurs collègues assassinés par le FLN ont échappé aux principes de base du maintien de l'ordre pour se lancer, par petits groupes, dans la chasse à l'homme, poursuivant des Algériens désarmés dans des immeubles, parfois avec l'aide de pompiers, d'agents de la RATP ou de simples passants. « Je doute qu'un gradé ait pu reconnaître dans un rapport qu'il a perdu le contrôle de ses hommes », remarque Jean-Marc Berlière. Pour l'historien, chercheur à l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP), la communication, par la préfecture de po-

lice, des enregistrements des transmissions radio du 17 octobre pourrait être riche d'enseignements, si elle n'est pas tronquée.

D'autres révélations sur la nuit sanglante sont à rechercher, d'après lui, dans les archives des autres corps de maintien de l'ordre (ministère de l'intérieur pour les CRS et de la défense pour les gendarmes). Ceux-ci, en rivalité avec les policiers municipaux, ont pu jeter à l'époque un regard critique sur les agissements de leurs collègues. D'autres éléments pourraient émaner des archives de l'Institut médico-légal, où sont arrivés les cadavres, et du service de santé des armées, qui est intervenu, notamment au Palais des sports, où des Algériens arrêtés ont été rassemblés.

La dernière interrogation des historiens concerne la portée réelle de la promesse d'« ouvrir les archives ». S'agit-il d'une ouverture totale à tout citoyen, ou d'une multiplication des dérogations ? Les déclarations ministérielles ne permettent pas de le savoir.

La reconstitution complète de la mémoire du 17 octobre, déjà largement engagée par les travaux de Jean-Luc Einaudi (*La Bataille de Paris*: Le Seuil 1991), d'Anne Tristan et de Mehdi Lallaoui (*Le Silence du fleuve*. Syros 1991) exige encore un minutieux travail de recherche, d'enquête et de synthèse, non seulement sur les agissements policiers mais aussi sur les responsabilités de la hiérarchie de l'Etat, et sur la stratégie du FLN ce soir-là.

Philippe Bernard

Vue d'Alger, la « Seine d'horreurs »

« SEINE... ROUGE », « Seine d'horreurs », « paponnade », le « metteur en Seine »... Le procès pour crimes contre l'humanité intenté à l'ancien préfet de Paris a fait sortir de son aspect habituel la commémoration, en Algérie, de la journée du 17 octobre.

Le quotidien *El Moudjahid* publie un dossier dans son édition du 16 octobre et annonce que la Fondation du 8 mai 1945 (en référence aux massacres de Sétif, Guelma et Kherrata, qui ont fait 45 000 morts selon les Algériens, et 15 000 morts selon les sources françaises) a déposé plainte pour crimes contre l'humanité contre Maurice Papon. Son président, Bachir Boumaza, ancien ministre de Houari Boumediène et membre du comité central de l'actuel FLN affirme qu'il ne s'agit pas de « rouvrir les plaies (...) mais de décoloniser l'Histoire. (...) Au moment où Jean-Marie Le Pen remet sur la scène publique ses théories sur "l'inégalité des races", il convient de rappeler ce vrai délit de faciès ».

Bachir Boumaza publie un article dans le journal arabophone *El Khabar* dans lequel il accuse Maurice Papon d'avoir, en tant que préfet de Constantine, engagé la politique de déplacement des populations et l'instauration de zones interdites, et d'être, en sa qualité de chef de la police parisienne responsable de la ratonnade de la Seine, qui, ajoute-t-il, gardera « pour toujours le nom du criminel Maurice Papon ». Il s'agit, écrit Bachir Boumaza, d'« une tache honteuse pour un Etat qui prétend respecter les valeurs de la République, de la démocratie et des droits de l'homme ».

El Moudjahid publie une « liste nominative incomplète » de soixante-treize morts et de soixante-sept disparus, ainsi qu'un appel lancé par les familles des victimes: de l'« octobre noir »: « Soixante années d'attente sont exigées pour le droit à l'ouverture du dossier de l'octobre noir parisien de l'année 1961. Alors, dans vingt-quatre ans, où sera Maurice Papon ? Qui allons-nous condamner ? Le crime ? Mais derrière le crime il y a toujours des hommes... » Les auteurs de l'appel considèrent qu'il est temps que « la France reconnaisse qu'à un moment de son Histoire des Français ont commandé à d'autres Français de réprimer par la violence la plus abjecte, le crime, une manifestation pacifique... ».

LE « PRODUIT D'UN SYSTÈME »

El Moudjahid qualifie Maurice Papon de « sinistre personnage » et estime que son procès pour sa responsabilité dans la déportation massive d'enfants juifs honore la justice française. Mais, ajoute-t-il, « les crimes contre l'humanité commis contre les Algériens - et que Paris, la capitale des droits de l'homme, n'a pu éviter et, plus grave, a tenté par tous les moyens d'étouffer - restent toujours impunis ».

Pour *Le Matin*, Maurice Papon doit rendre des comptes pour les Algériens morts le 17 octobre, mais également pour les manifestants français qui ont péri au métro Charonne: « Maurice Papon est le produit d'un système. Un système colonial qui n'a rien à voir avec le peuple français et encore moins avec ceux qui gouvernent la France aujourd'hui... ».

Le Monde - dimanche 19. Lundi 20 octobre 1997.

Appel pour la constitution d'un Comité pour la vérité sur le 17 octobre 1961

Depuis plusieurs années, le **MRAP** et **Au nom de la Mémoire** demandent que toute la vérité soit faite sur les événements d'Octobre 1961, où la répression policière fit plus de deux cents victimes parmi les Algériens de Paris.

Cette année, la mise en accusation de Maurice Papon pour crimes contre l'humanité, la médiatisation du procès, ont permis qu'une grande partie de l'opinion publique soit informée du rôle du Préfet de police de Paris dans ces événements.

Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur, réagissait en confiant à "une personnalité indépendante", le conseiller d'Etat Dieudonné Mandelkern, "une mission d'analyse et de synthèse du contenu des archives de la Préfecture de police de Paris". Catherine Trautmann, ministre de la Culture, et à ce titre en charge des Archives nationales, annonçait l'ouverture des archives sur cette affaire, et la préparation d'une loi sur les archives courant 1998.

Si nous applaudissons ces initiatives en faveur de la mémoire, il nous faut poursuivre cette action. Le risque est encore grand que ce qui aujourd'hui s'est entrouvert se referme bientôt.

Dans l'optique d'une transparence réelle des archives et des institutions de l'Etat, le MRAP et Au nom de la mémoire proposent de constituer un Comité pour la Vérité sur le 17 octobre 1961. Ses buts seraient :

- > **Intervenir** contre toute interdiction, limite ou falsification apportées aux archives et à leur consultation, de la part des institutions détentrices ;
- > **Favoriser** la constitution d'un inventaire exhaustif des archives afférentes ;
- > **Aider** aux échanges de points de vue, historiques et interdisciplinaires, par la constitution d'une plateforme de débats ;
- > **Coordonner** les résultats des différentes recherches sur la question, émanant des chercheurs et des historiens ;
- > **Encourager** et faciliter l'édition de ces résultats, leur diffusion vers le public le plus large, et en particulier vers les jeunes.

Pour que ce comité voit le jour, pour que son indépendance soit évidente, tant pour ceux qui l'animent que pour tout ceux, personnes et institutions, qui seront en contact avec lui, il est nécessaire qu'il soit soutenu par le plus large éventail d'associations, de personnalités et d'historiens.

C'est dans ce sens que nous vous faisons appel présentement. En tant qu'historien, ou parce que vous avez jusqu'alors soutenu l'action engagée pour la vérité, votre signature de soutien est importante.

Nom :
Prénom :

Merci de nous retourner cet appel signé pour publication
MRAP - 43, bld Magenta - 75010 PARIS
Fax 01.40.40.90.98 - E.mail : mrapp@ras.eu.org



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

43, boulevard Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail mrap@ras.eu.org

SIGNATAIRES DE L'APPEL POUR L'OUVERTURE DES ARCHIVES

ACHOUR Lotfi, metteur en scène - ALBERT Emmanuel - ALLAM Djamel, auteur compositeur interprète - ALLEG Henri, journaliste écrivain - ALLEG SALEM Gilberte, traductrice - ANGER Didier, conseiller régional les Verts - AOUNIT Mouloud, secrétaire général du MRAP - AUBRAC Lucie et Raymond, anciens résistants - AUDIN Josette - BARTH Maurice, religieux dominicain - BELLET Alain, écrivain - BENAÏMIAS Jean-Luc, secrétaire national des Verts - BERNIGAUG Jean-Philippe et Anne, éditeur - BERTRAND Géraldine, institutrice ASET - BIHR Alain, enseignant BLONDEAU Yves, prof. d'histoire - BOISSET Yves, cinéaste - BONNAFE Lucien, psychiatre - BORGY Jacques, psychologue - BORKER Jules, avocat - BOUAMAMA Saïd, chargé de recherche - BRIOUDES Monique, avocat - BUTTIN Maurice, avocat - CANTAL-DUPART Michel, urbaniste, architecte - CESAIRE Aimé, député honoraire, maire de Fort-de-France - CHARLES-ROUX Edmonde, écrivain - CHEMETOV Paul, architecte - CHESNEAUX Jean, professeur d'université - CHEYSSON Claude, ancien Ministre des relations extérieures - CORDEIRO Albano, économiste-sociologue CNRS - CORYELL Rosette, journaliste - CORYELL Schofield, journaliste - CUZIN Michèle, institutrice spécialisée - DAENINCKX Didier, écrivain - DOBOUZY Marianne, professeur d'université - DE BRUNHOFF Suzanne, direction honoraire de recherche, CNRS - DE FELICE Jean-Jacques, avocat - DE PONTCHARRA Natacha, auteur dramatique - DERRIDA Jacques et Marguerite, philosophe - DE RUDDER Véronique, chercheur au CNRS - DENIS Agnès, réalisatrice - DRAY Joss, photographe - DREYFUS Sylvain, avocat - DUPONT André dit MOUNA - EINAUDI Jean-Luc, écrivain - ERNAUX Annie, écrivain - EYRAUD Jean-Baptiste, président Droit Au Logement - FAYE Jean-Pierre, écrivain, philosophe - FOUQUE Antoinette, député européenne - GALLISSOT René, professeur Université - GATTEGNO Jean-Pierre, écrivain - GOLDET Cécile, ancien sénateur - GUERIN Claire, institutrice ASET - GUILLON Michelle, professeur d'université - HARBI Mohammed, Maître de conférences - HASSOUN Jacques, écrivain, psychanalyste - HERBERT Monique, assistante sociale - HESSEL Stéphane, ambassadeur de France - ISLA-BEGUIN Marie-Anne - JAN Sylvie, présidente de Femmes Solidaires - JURQUET Baya, écrivain - JURQUET Jacques, écrivain - KAHANE Jean-Pierre, professeur - KAHN Marcel-Francis, professeur, hôpital Bichat - KALDOR Pierre, avocat, ancien résistant - KIRKYACHARIAN Jean-Jacques, président du MRAP - KOULAKSIZIAN Setrag, musicien - LABEYRIE Mme, professeur - LABICA Nadya et Georges, professeur Paris X, philosophe - LABEYRIE Vincent, professeur d'université - LANGLOIS Denis, avocat, écrivain - LAVOREL Lucien, enseignant-chercheur - LE COEUR Alain, militant écologiste - LE PORS Anicet, ancien ministre - LEQUENNE Michel, écrivain, journaliste - LETOURNEUR Yves, professeur de philosophie - LEVY Albert, journaliste - LEVY Catherine, sociologue CNRS - LIAUZU Claude, historien - LIPIETZ Alain, économiste - LOUP, dessinateur - LOWIT Nicole, sociologue CNRS - MALEWANCZYK Nicole - MANDOUZE André, Professeur d'université - MARTIN Roger, écrivain - MAZODIER Nicole, sculpteur - MERME Henri - MESSAOUDI Samia, journaliste - MINCES Juliette, sociologue-écrivain - MONOD Théodore, membre de l'Institut, prof. honoraire - MONTELLIER Chantal, dessinatrice - MUZARD Paul, membre de la présidence du MRAP - NOIRIEL Gérard, directeur d'études EHESS - OGERET Marc, chanteur variétés - PALANT Charles, président-fondateur du MRAP - PASSEVANT Christiane, assistante de réalisation TV - PIC Roger, journaliste - PICQUET Christian, journaliste, membre de la direction nationale de la LCR - PIÉPLU Claude, auteur - PORTIS Larry, historien, professeur des universités - POUY Jean-Bernard, auteur - PRÉVOSTO Michèle, professeur retraitée - RALITE Jack, sénateur maire d'Aubervilliers, ancien ministre - RANCILLAC Bernard, artiste - REIN Nicole, avocat - RODINSON Maxime, directeur d'études à l'école pratique des hautes études - ROUSSELIER Danièle, écrivain, historienne - SAMARY Catherine, universitaire - SANBAR Elias, historien - SANDRE Michèle, directrice de la communication Fédération Léo Lagrange - SANGLA Raoul, cinéaste - SANGUINETTY Antoine, amiral - SAUVRENEAU Alain, Secrétaire général Fédération nationale Léo Lagrange - SEBAR Leïla, écrivain - SILBERSTEIN Patrick, éditeur - SINE, dessinateur - SKANDRANI Ginette, écologiste - SOLLEVILLE Francesca, chanteuse - SOUTOU Jean-Marie, ambassadeur de France - SURET-CANALE Jean, Maître de conférence - TAGUIEFF Pierre-André, Directeur de recherche au CNRS - TCHOLAKIAN Gérard, avocat - TORT Patrick, philosophe, professeur - TOSEL André, professeur des universités - VAUTIER René, réalisateur de film - VERCORS Rita, écrivain traducteur - VERNANT Jean-Pierre, professeur honoraire au Collège de France - VINCI Claude, chanteur-auteur - VOVELLE Michel, professeur d'université - VRAIN Jean, ASET - WAECHTER Antoine, président du MEI, vice-président du conseil régional d'Alsace - WEBER Henri, sénateur Seine-maritime - WHITNEY Anthony, élu UNEF-ID - ZEMOR Michèle, conseillère régionale, maire-adjointe St Denis - ZYLBERG Corinne, avocat -



**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**

89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11
01 43 14 83 53
minitel: 3615 mrap
télécopieur
01 43 14 83 50

A l'attention du Premier Ministre
Monsieur Lionel JOSPIN

Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

PARIS, le 24 septembre 1997

N/Réf. MA/TV/97.356

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons entendu avec beaucoup d'intérêt ce que vous avez dit lors de la cérémonie de commémoration du 55ème anniversaire de la rafle du Vel'd'Hiv' concernant l'accès aux archives et de vos intentions de faire modifier la loi du 3 janvier 1979 concernant ces dernières.

Depuis plusieurs années, le MRAP organise une cérémonie anniversaire d'une des pages les plus sanglantes de l'Histoire de Paris, le massacre du 17 octobre 1961, dont M. Maurice Papon portera la responsabilité morale devant l'Histoire.

A l'époque, de grandes voix dont celles de M. Claude Bourdet, alors conseiller de Paris, et de François Mitterrand, s'étaient élevées contre cette sanglante répression. Le MRAP avait organisé un meeting de protestation qui fut immédiatement interdit.

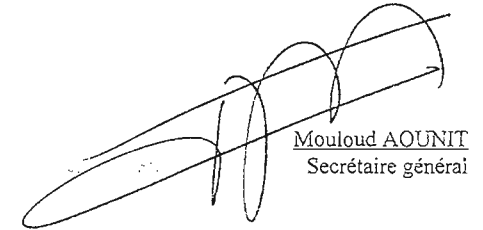
Aujourd'hui, des intellectuels, des historiens, des chercheurs, demandent qu'on lève enfin le voile sur cette journée « *portée disparue* ». Le premier pas vers cette transparence passe par l'ouverture des archives afférentes.

Malheureusement, toutes les demandes réitérées d'historiens auprès des services concernés (principalement la Préfecture de Police de Paris, les ministères de l'Intérieur, des Armées, de la Justice) n'ont abouti qu'à des réponses dilatoires ou des fins de non-recevoir.

Aussi nous vous demandons d'exercer votre autorité envers ces services, afin que ces archives soient recherchées, recensées, compilées, qu'un inventaire en soit fait pour chaque service, enfin qu'elles soient rendues accessibles à des chercheurs qualifiés.

Dans l'espérance de cette ouverture qui ferait suite aux signes encourageants que vous avez déjà prodigués en ce qui concerne le devoir de mémoire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueux et républicains.


Mouloud AOUNIT
Secrétaire général

- président d'honneur
Pierre PARAF I
- présidence
Jacques CHEVASSUS
n-Jacques KIRKACHARIAN
Pierre MAIRAT
Paul MUZARD
- secrétaire général
Mouloud AOUNIT
- secrétaires généraux adjoints
Alain CALLES
Renée LE MIGNOT
- comité d'honneur
Henri ALLEG
Maurice BÉJART
Yves BCSSET
Jacques de BOURBON-SIÈS
Aimé CÉSaire
Jean-Pierre CHARBCL
Robert CHAMBERCIN
Edmonde CHARLES-ROUX
José CHOMBART de LAUWE
Alain DECAUX
Henri DESOILLE
Guy DUCOLONE
Pasteur André DUMAS
Hervé FAURE
Jean FERRAT
Raymond FORNI
Pierre GAMARRA
François GREMY
Colette GUILLAUMIN
Monsieur Guy HERBULOT
Jean HIRNNAUX
Georges HCURDIN
Professeur François JACOB
Albert JACQUARD
Pierre JOYE
Jean-Pierre KAHANE
Jean LACOUTURE
André LAJOINE
Baronnet Bernard LASSETRE
Maxime LE FORESTIER
Albert LÉVY
Gérard LYON-CAEN
Jacques MADALLE
Emmanuel MAFFRE-BALGÉ
Françoise MAUDET-JOIS
Claude MAURAC
Josette MAURICE-AUDIN
Albert MEMMI
Robert MERLÉ
Monsieur Alexandre MINKOVSKI
Théodore MONOD
Marie-José NAT
George PAU-LANGEVIN
Gilles PERRAULT
Michel PICCOLI
Abbé Jean PHAN
Alain REVAIS
Emmanuel ROZES
Jules ROY
Professeur Jacques TUFFÉ
Robert SABATER
Jacques SCHWARTZ
Georges SESUY
Jean SURÉT-CANALS
Bernard TAVERNIER
Haroun TAZEFF
Alain TERRENOIRE
Danièle THOME-PATENOIRE
Claude VILLERS
Michel VOVELLE
Georges WOLINSKI
Jannis XENAKIS
Bernard ZERFFUS

Republique Française

Ministère de la Culture et de la Communication

2, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01 - Téléphone : 01 40 15 80 00

M.R.A.P.
- 4 DEC. 1997
N° du courrier :
ARRIVEE DU COURRIER

01 DEC. 1997

Le Ministre
Point-Parole du Gouvernement

Monsieur Mouloud AOUNIT
Secrétaire général du mouvement
contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43, Bd de Magenta
75010 - PARIS

DBR/CC/11577

Monsieur le Secrétaire général,

La lettre dans laquelle vous me faites part de vos observations sur ma décision d'ouvrir les archives du 17 octobre 1961, a retenu toute mon attention.

Eu égard à ces événements dont la confusion a été soulignée lors du procès de Maurice Papon, j'ai souhaité pouvoir recourir aux possibilités de dérogations prévues par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives, dans son article 8, afin de permettre aux historiens de faire oeuvre de clarté.

J'ai demandé à la direction des archives de France d'adopter, en respectant totalement la législation actuelle, la méthode préconisée par la circulaire du Premier Ministre du 2 octobre 1997 concernant l'accès aux archives publiques de la période 1939-1945. Dans le même esprit que celui qui a présidé à la rédaction de la circulaire, mes services procèdent au recensement des fonds versés par les différents ministères et établissements dans différents services d'archives publiques. Lorsque ce recensement sera achevé, la possibilité d'accorder des dérogations générales pour certains fonds ne présentant pas, notamment, d'atteinte à la vie privée sera examinée.

Pour les fonds, qui ne relèveront pas des dérogations générales, la possibilité d'accorder plus largement des dérogations individuelles sera examinée après l'accord des services versants, en l'occurrence essentiellement le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la justice. Les Ministères de la défense et des affaires étrangères, pour leur part, ne dépendent pas de mon administration et gèrent leurs archives d'une manière autonome, en application de la législation.

En ce qui concerne le ministère de l'intérieur, Monsieur Chevènement a chargé Monsieur Mandelkern, Président de la section de l'intérieur du Conseil d'Etat, d'une mission d'analyse et de synthèse du contenu des archives de la préfecture de police de Paris et des services qui lui sont rattachés.

...//...

Ce n'est qu'à l'issue de ces différentes études, que je déciderai, en concertation avec les autres ministères concernés, si des dérogations pourront être accordées sur ces fonds ou une partie d'entre eux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Catherine TRAUTMANN

Page 1

Le Figaro 5/1/66

Manifestation FLN de 1961

Polémique entre Papon et le MRAP

Maurice Papon réagit après la révélation hier, dans nos colonnes, des conclusions du rapport Mandelkern sur la répression d'une manifestation du FLN, en octobre 1961.

● « Je constate que les chiffres produits rejoignent pratiquement ceux que je n'ai cessé de fournir moi-même », déclare celui qui était préfet de police de Paris à l'époque des faits.

● Interrogé sur la disparition de certaines pièces importantes, M. Papon, qui affirme ne pas avoir été sollicité par Dieudonné Mandelkern, refuse de révéler s'il a lui-même conservé des documents liés aux troubles de 1961.

● Le secrétaire général du MRAP, Mouloud Aounit, estime de son côté que les archives utilisées par le rapporteur « sont partielles » et qu'« on peut imaginer qu'il y a eu un nettoyage ».

(Les propos recueillis par **Éric PELLETIER**, page 10)

Maurice Papon :

« Nous étions en guerre »

L'ancien préfet de Paris estime que « la Cour de cassation devra rectifier l'effet possible des calomnies dont [il a] été victime sur beaucoup de points ».



Maurice Papon : « Je constate que les chiffres produits rejoignent pratiquement ceux que je n'ai cessé de fournir moi-même. » (Reuter.)

LE FIGARO. — Sept tués, plus vingt-cinq morts pouvant avoir un lien avec la répression des manifestations d'octobre 1961 : les conclusions du rapport Mandelkern vous surprennent-elles ?

Maurice PAPON. — Je constate que les chiffres produits par l'enquêteur rejoignent pratiquement ceux que je n'ai cessé de fournir moi-même, soit au lendemain des événements, devant le Conseil municipal de Paris, soit devant les assises (1). Cette constatation me conduit à une réflexion de fond sur le procès de Bordeaux. La Cour de cassation devra, me semble-t-il, rectifier l'effet possible des calomnies dont j'ai été victime sur beaucoup de points, et notamment sur cette manifestation du mois d'octobre 1961.

— Les débats ont été contradictoires...

— En effet. D'ailleurs, M. Chaix (responsable du service de coordination des affaires algériennes. NDLR) a dit des choses décisives qui rejoignent les conclusions de M. Mandelkern.

— Quelles que soient les estimations, le bilan humain des manifestations est dramatiquement lourd...

— Il ne faut pas oublier que nous étions en guerre. Faire la guerre à Paris, en temps de paix, n'était pas la vocation de la préfecture de police. Au nom de cette guerre, le FLN, sous le couvert d'une manifestation soi-disant pacifique avait doté d'armes ses groupes de choc. Le couvre-feu avait été imposé par le ministre de l'Intérieur. La préfecture de police a obéi aux pouvoirs publics.

— Est-il exact que, ce soir-là, les forces de l'ordre ont été débordées ?

— Il y a du vrai. En ce sens que l'on a donné un peu naïvement dans le panneau de la manifestation pacifique. Nous avons appris la veille même qu'il n'en serait pas ainsi. Incontestablement, nous avons souffert du sous-effectif.

— Que s'est-il passé dans la cour centrale de la préfecture ?

— Je sais qu'il y a eu des brutalités. J'étais dans mon bureau. Je suis descendu immédiatement. J'ai fait le tour de la cour du 19-Août. J'ai remis — j'aime mieux vous le dire — les choses en ordre. Il n'y a pas eu un mort.

— Vous avez vu ces scènes de violence ?

— On m'a signalé qu'il y avait

de l'agitation. Et je ne pouvais pas tolérer la moindre agitation à l'intérieur des murs de la Cité.

— M. Mandelkern a-t-il pris contact avec vous pour élaborer son rapport ?

— Non, du tout. Tout cela s'est fait en dehors de moi.

— Un certain nombre de sources ont disparu, notamment une note au gouvernement émanant de votre cabinet. Avez-vous une explication ?

— Il faudrait que j'aie connaissance de l'intégralité du dossier pour me prononcer.

— Lorsque vous avez quitté la préfecture de police, ces sources existaient-elles encore ?

— Bien sûr !

— Avez-vous conservé des notes personnelles sur ces événements ?

— Ça, c'est autre chose. Ma référence reste mon livre, *Les Chevaux du pouvoir*. On n'a pas pu me mettre en tort, démonstration à l'appui, par rapport à ce que j'ai écrit. Donc, ça reste la Bible pour moi.

Propos recueillis par **Éric PELLETIER**

(1) Lors de son procès pour complicité de crimes contre l'humanité, Maurice Papon a admis que des Algériens avaient été jetés à la Seine mais que le nombre de corps ne dépassait pas 15 ou 20 personnes.

Mouloud Aounit :

« Détournement de procédure »

Pour le secrétaire général du Mrap, les archives utilisées « sont partielles » et « on peut imaginer qu'il y a eu un nettoyage ».



Mouloud Aounit : « Notre revendication reste l'ouverture des archives, de toutes les archives. » (DR.)

LE FIGARO. — Les conclusions du rapport Mandelkern, qui renvoient à la baisse le bilan de deux cents morts parfois évoqué, vous surprennent-elles ?

Mouloud AOUNIT. — Le bilan donné des exactions policières minore les décès d'Algériens en le situant « au niveau des dizaines ». En l'état actuel, sur la base de sources partielles et partiales, il est dangereux d'avancer des chiffres malgré les précautions prises en la matière... sous peine de voir s'instaurer une vérité officielle. On ne peut avancer une vérité d'État, même si je sais qu'il y a une volonté de ce gouvernement de faire la lumière sur les événements de 1961.

« Racisme anti-algérien »

Je remarque qu'on assiste à un véritable détournement de procédure et de l'objectif. L'objet de la mission de M. Mandelkern était de recenser les archives afin de permettre aux historiens d'y avoir accès. Notre revendication reste l'ouverture des archives, de toutes les archives, et notamment policières.

— Les historiens seront

privés de sources précieuses qui semblent s'être volatilisées entre 1961 et aujourd'hui...

— Nous l'avons déjà dit : ces archives sont partielles. On peut imaginer qu'il y a eu un « nettoyage ». Ce qui alimente notre combat. Il faut, par ailleurs, que des témoignages oculaires se manifestent, ceux qui ont assisté aux charges policières ou qui, peut-être, y ont directement participé. C'est le moment ou jamais de lancer un appel à témoins. Il faut lutter contre cette amnésie mentale qui nous menace.

— Le rapport Mandelkern a le mérite de replacer les événements dans un contexte général, celui de la guerre d'Algérie, avec son lot d'attentats contre les policiers parisiens. Le devoir de mémoire ne passe-t-il pas aussi par ce rappel ?

— Le débat ne doit pas porter sur la réouverture des polémiques globales liées à la guerre d'Algérie. Dans les rues de Paris, il y a eu des assassinats alors que des gens manifestaient pacifique-

ment. La brutalité dont on fait preuve à leur égard a portée par un racisme anti algérien qui a déchaîné les liciers.

« Responsabilité cardinale »

— Des témoignages fiables de policiers échappés au contrôle de leurs supérieurs pour poursuivre manifestants. Dans ce contexte, le préfet de police a-t-il la responsabilité rationnelle que vous suggérez ?

— Maurice Papon a une responsabilité cardinale. I sous-entendu qu'il couvrirait les exactions qui pourraient être commises. Aucun pou politique n'a imposé à M. Papon d'organiser de telle manière son service d'ordre.

La chose la plus insupportable est qu'il ne puisse pondre de ses actes devant justice, comme il a dû le faire à Bordeaux, dans le cadre de la déportation des juifs de France, pour sa complicité crime contre l'humanité ».

Propos recueillis par **É.**

17 octobre 1961: bilan provisoire

Déjà contesté, le rapport Mandelkern conclut à «plusieurs dizaines» d'Algériens tués.

Dieudonné Mandelkern a un naturel optimiste. Plutôt que de s'inquiéter du nombre de pièces manquantes, le président de la commission se félicite «du nombre de choses que nous avons trouvées, des dizaines de mètres linéaires d'archives». Le rapport du préfet Maurice Papon a été égaré? «C'est fâcheux, mais j'imagine mal qu'il ait pu contenir des révélations bouleversantes.» Le haut fonctionnaire a clos le 6 janvier dernier son «Rapport sur les archives de la préfecture de police relatives à la manifestation organisée par le FLN le 17 octobre 1961», transmis au ministre de l'Intérieur et rendu public hier par le Figaro: Jean-Pierre Chevènement souhaitait attendre la fin du procès Papon.

Scrupule finalement inutile, le nom du préfet n'est même pas cité.

La commission parvient prudemment à un total de «plusieurs dizaines de morts», et non de plusieurs centaines comme l'assurait Jean-Luc Einaudi (1). Dieudonné Mandelkern a trouvé 7 noms dans les archives de la police judiciaire, auxquels il ajoute 25 corps enregistrés à l'Institut médico-légal (IML), sur les 88 Nord-Africains transférés à la morgue: soit un total de 32 victimes, tuées lors de la manifestation à Paris, à la veille de la fin de la guerre d'Algérie.

«Mais nous considérons qu'il faut plutôt majorer ce chiffre, a-t-il ajouté hier. On peut arriver jusqu'à 40, voire 50 victimes, sans doute pas plus.» Le Mrap a accueilli «avec une extrême réserve les conclusions du rapport» et a jugé, hier, qu'il y avait «un détournement de mission: son objet était de recenser les archives, non de donner une nouvelle version officielle des faits».

«Un examen critique». La commission annonce en effet qu'elle «a considéré que, s'il ne lui appartenait pas de faire une exploitation exhaustive de ces documents, sa tâche ne se limitait pas à un simple recensement des sources, mais impliquait un examen critique, au moins sommaire, faisant ressortir les éléments qui se dégagent sur le bilan et le contexte des manifestations d'octobre 1961».

Elle a eu accès aux archives du cabinet de préfet et de la direction générale de la police municipale, à celles de l'IML, de la police judiciaire, à quelques dossiers de l'inspection générale des services et des renseignements généraux. La commission n'a en revanche trouvé «aucun exemplaire» du rapport du préfet au ministre de

l'Intérieur. Quant à la brigade fluviale, qui ramassait les corps dans la Seine, elle «a procédé il y a quelques années à la destruction de ses archives anciennes». Manquant encore les dossiers des services des Affaires algériennes, et les fichiers du centre d'identification de Vincennes qui recevait les interpellés.

«Conditions éprouvantes». Selon la commission, «la préfecture n'aurait été informée de la manifestation du 17 octobre que le jour même. [...] Le dispositif

policiier paraît donc avoir été mis en place dans l'urgence, ce qui explique peut-être le peu de traces laissées dans les archives de la préfecture de police». Le nombre de manifestants est estimé à 20 000 ou 25 000, 11 538 personnes ont été interpellées. «Les

conditions de séjour dans les centres ont été éprouvantes.» A Coubertin, le commissaire du XVI^e note que «la moitié du parc et du court fut couverte d'excréments liquides et d'urine». Beaucoup de manifestants sont transférés en Algérie, «mais leur nombre total est difficile à déterminer. En effet, les arrêtés ministériels correspondants n'ont pu être retrouvés».

La mission a trouvé la trace de 25 corps à la morgue. «Reste à savoir si certains cadavres n'auraient pu ne pas être transportés à



Orly, 19 octobre 1961: deux jours après les manifestations, des Algériens sont expulsés.

l'IML à l'époque des manifestations d'octobre, et échapper de ce fait aux bilans officiels. L'hypothèse est difficile à prendre en considération, réserve faite de cadavres qui auraient été découverts en aval de la Seine, hors du ressort de la préfecture, ou qui ne seraient pas remontés à la surface.»

«Une répression très dure». «Il ressort que les événements du 17 octobre 1961 s'insèrent dans un contexte qui déborde cette journée, conclut la commission.

Elle remarque le paroxysme d'une période de violence qui avait commencé au début de septembre et s'est achevée peu après la manifestation. [...] Il est clair que cette manifestation a donné lieu à une répression très dure: les chiffres et les relations de certains responsables de terrain le démontrent amplement. Parmi ces chiffres, celui des morts serait le plus significatif s'il pouvait être donné avec assurance. Tel n'est pas le cas. Mais à supposer même que l'on rajoute au bilan officiel de 7 morts la totalité des 25 cas [relevés à l'IML], et que l'on considère que les facteurs d'incertitude, et notamment ceux qui tiennent aux limites géographiques de l'étude, justifient une certaine majoration, on reste au niveau des dizaines, ce qui est considérable, mais très inférieur aux quelques centaines de victimes dont il a parfois été question».

FRANCK JOHANNÉS

(1) La Bataille de Paris, 17 octobre 1961 (Le Seuil, 1991).

L'historien David Assouline regrette les lacunes du rapport sur le rôle de la hiérarchie.

«Le nom même de Papon n'est pas cité»

David Assouline, professeur d'histoire et membre de l'association Au nom de la mémoire, avait obtenu aux Archives de Paris une liste de victimes de la manifestation du 17 octobre 1961, qu'il a versée aux débats (Libération du 22 octobre 1997).

Quelle impression vous laisse le rapport?

Je suis satisfait que la vérité progresse, que les archives de la préfecture de police aient été ouvertes, qu'on admette qu'il y a eu ce jour-là une trentaine de morts. On reconnaît aujourd'hui officiellement qu'il y a eu, au cœur de Paris, un massacre de manifestants désarmés, une répression violente, démesurée, qui a fait plusieurs dizaines de morts. C'est un élément nouveau et fondamental. Mais il y a des bévues. Notamment sur l'esprit des travaux de la commission: d'après ce que dit lui-même le président Mandelkern, il n'avait pas pour mission de proposer une nouvelle version des faits, mais de recenser les archives. C'est aux chercheurs d'exploiter ces documents, parce qu'ils ont les moyens de les recouper. La commission s'est en somme auto-saisie, sans qu'on le lui demande. Ce n'est pas normal. Il ne faudrait pas qu'une version officielle en remplace une autre, que les 3 morts reconnus par la préfecture en 1961 soient remplacés par les 32 de la commission Mandelkern. Mais puisqu'elle a cherché à donner une version des événements, elle se devait de relever un certain nombre de zones obscures. La commission n'a pas cherché à éclaircir le rôle de la hiérarchie, le nom même de Papon n'est pas cité. Or le préfet a passé la nuit dans la salle de commandement. On dispose

des transcriptions des messages radio des voitures et pas de ceux de la salle de commandement, ça me semble incroyable. Le rapport qu'a fait Papon au ministère de l'Intérieur et à Matignon a disparu. Je crois qu'il faut diligenter une enquête: ce n'est pas le type de rapport qui disparaît malencontreusement. Il a plus de raisons d'être là que tout un tas d'archives inutiles qu'a retrouvées la commission. S'il a été soustrait aux enquêteurs, c'est que d'autres pièces importantes ont pu l'être aussi.

Vous parveniez, vous, à un nombre de victimes supérieures.

Les archives du parquet montrent qu'il y a eu, du 26 octobre au 31 décembre 1961, entre 65 et 85 morts, dans les mêmes circonstances, noyés ou tués par balles. L'Institut médico-légal note que des corps, repêchés en novembre, avaient séjourné longtemps dans l'eau. Est-ce que ces personnes ont toutes été tuées le 17 octobre 1961? Stricto sensu, certainement non. Mais j'ai la forte présomption que ces victimes sont liées à la répression policière des manifestations. Et je ne comprends pas les raisons pour lesquelles la commission a sélectionné 25 corps sur les 88 qu'elle a relevés dans les archives de l'Institut médico-légal et dans ceux que j'ai retrouvés dans les registres du parquet. Dans ce cas, ils sont inscrits sur les mêmes registres, des informations judiciaires sont confiées aux mêmes juges, les dossiers se terminent par les mêmes non-lieux. En recoupant avec les archives des hôpitaux, de la justice, de la gendarmerie, on arrivera à un chiffre plus exact. Mais il serait déplorable qu'on en arrive à une bataille sur le

nombre de morts: la seule question qui se pose, c'est comment on a pu étouffer un massacre d'une telle ampleur pendant aussi longtemps.

Le rapport ne dit rien de ce qui s'est passé dans la cour de la préfecture.

Les témoignages, tant des Algériens que des policiers, insistent sur cette nuit dans la cour, où la répression est présentée comme la plus affreuse: certains font état de 50 morts. La commission signale que la manifestation est encerclée aux abords de la préfecture, et que 100 Algériens y sont conduits. Que sont-ils devenus? M^e Robert Badinter parlait de ces morts qui flottaient sur la Seine, le rapport ne pose même pas la question.

Le rapport risque-t-il de clore le débat, en présentant une version cette fois acceptable?

La commission valide une certaine nombre de choses, mais surtout ouvre une brèche: on peut aller plus loin. Mais en avançant une analyse subjective, elle tend à alléguer que le massacre était lié à un débordement, dans un climat difficile. Or, je ne crois pas qu'il soit possible, comme l'assure le rapport, que la préfecture n'ait été prévenue que le jour même qu'il y aurait 25 000 personnes dans les rues. Ni que les forces de police aient été débordées: tout laisse au contraire penser que des gens ont été embarqués sans résistance, les mains sur la tête, et qu'il y a eu un certain acharnement: les policiers pensaient avoir carte blanche. C'est sur le rôle de la hiérarchie qu'il faudrait s'interroger. La commission ne l'a pas fait, c'est ce qui est le plus gênant dans le rapport.

Recueilli par F. J.

Dernier ouvrage de David Assouline paru: Un siècle d'immigration en France, avec Mehdi Lallouli (Ed. Syros).

QUE LA VÉRITÉ SOIT FAITE

Auteur d'un des livres de référence sur le 17 octobre, « La Bataille de Paris » (édition Seuil, 1991), Jean-Luc Einaudi a retrouvé des dizaines de témoins de l'époque. Il a ainsi reconstitué un tableau impressionnant de précision de ce que fut le traitement des Algériens par l'Etat français. Il explique dans l'entretien qu'il nous a accordé pourquoi il faut impérativement faire la vérité sur ces faits et ouvrir les archives à la recherche.

Différences : Quel était votre objectif immédiat lorsque vous avez entamé votre enquête sur le 17 octobre ?

Jean-Luc Einaudi : Il était essentiel que les faits soient très précisément établis et indiscutables par leur précision et par leur accumulation. C'est ce que j'ai essayé de faire et je pense avoir réussi. J'en veux pour preuve le fait que tout en affirmant que tout cela n'était que mensonge, Maurice Papon s'est bien gardé de nous attaquer pour diffamation, mon éditeur et moi. Il savait les faits rapportés inattaquables.

Maintenez-vous aujourd'hui l'ensemble de ces faits ?

Tout ce dont j'ai pris connaissance depuis confirme et approfondit ce qu'il y a dans ce livre. Un seul exemple parce qu'il est éloquent : Constantin Melnik, chargé au moment du 17 octobre, des Affaires de police et de renseignement au cabinet du Premier ministre, Michel Debré, a eu l'intelligence de reconnaître définitivement les faits à partir de 1991. Il a déclaré à des journalistes, de télévision notamment, que selon les informations dont il disposait à l'époque, le nombre de noyés consécutifs à cette répression pouvait être évalué entre 100 et 300.

En mettant en avant le 17 octobre dans le contexte du procès de Maurice Papon, ne craignez-vous pas de favoriser des confusions entre une période et une autre, un événement et un autre ?

Soyons très clair. Il ne s'agit absolument pas de mettre sur le même plan le génocide commis par les nazis et leurs auxiliaires de l'Etat français et les répressions sanglantes menées par l'Etat français dans le cadre des guerres co-

loniales. Dans le premier cas on a affaire à une politique d'extermination, à une volonté de génocide ; dans le deuxième cas, il s'agit de répressions sanglantes contre des mouvements d'émancipation. Ce sont deux faits de nature profondément distincte. J'ai toujours combattu et je continuerai à le faire, ceux qui essaient de relativiser le génocide commis par les nazis en se servant des crimes du colonialisme. Le MRAP et d'autres associations organisent tous les ans des manifestations pour que ces faits soient connus plus largement. Cette année, l'anniversaire du 17 octobre coïncide avec le procès Papon. Il est donc important que dans ce contexte, ces faits soient rappelés et que la responsabilité de Papon soit mise en lumière. La carrière de cet homme est représentative d'une certaine continuité de l'Etat français dans une action criminelle. Il faut souligner la longue carrière de Papon qui entre dans la haute administration sous le Front populaire, fait la carrière qu'on sait sous Vichy, se maintient à la Libération, est nommé préfet en Algérie à la fin des années 40. En 1956, Guy Mollet, socialiste, lui donne un statut important puisqu'il est Inspecteur général pour l'administration en mission extraordinaire (Igame). Les trois Igame en poste en Algérie sont les principaux personnages après le ministre résident en Algérie, le socialiste Robert Lacoste. Là, il supervise une action sanglante dans le contexte d'une guerre terrible où la torture et les exécutions sommaires sont couramment employées etc. En mars 1958, toujours sous la 4^e République, il arrive à Paris comme préfet de police. Très vite, il transplante en métropole les pires méthodes pratiquées en Algérie. Ainsi, dès la fin août 58,

début septembre, il instaure un premier couvre-feu ainsi que les rafles à Paris et en région parisienne. Les personnes interpellées sont amenées au Vel' d'Hiv' et à Japy, les mêmes lieux où l'on avait interné les juifs avant leur déportation vers les camps de la mort. Tandis que sous sa responsabilité la torture est pratiquée par une force de police auxiliaire constituée de supplétifs algériens encadrés par des officiers français. Vous imaginez bien que des faits comme ceux relatifs au 17 octobre ne pouvaient se réaliser que si des mentalités étaient déjà prêtes et des pratiques déjà rodées.

Quel sens donnez-vous à la connaissance de ces faits ?

Nier ou dissimuler des crimes revient à les légitimer : ceux qui les ont commis continuent à sévir, les mentalités qui les ont produits se perpétuent. Plus fondamentalement encore, cela renvoie à l'idée que l'on se fait de l'Homme. Est-ce que la vie de tout homme a le même prix que celle de tout autre ? En niant ce qui s'est passé en octobre 61, l'Etat français continue à sous-évaluer la vie des Algériens par rapport à celle des autres. Et cela a des implications très importantes dans notre société notamment vis-à-vis de la jeunesse issue de l'immigration. Il me semble vital de regarder cette histoire en face, d'accepter que la recherche ait lieu. Actuellement, les chercheurs se heurtent à l'impossibilité de consulter les archives. Sur tous les dossiers sensibles, les archives sont inaccessibles durant au moins 60 ans après les faits.

Que demandez-vous par rapport aux archives : un changement de la loi ou des dérogations ?

D'ores et déjà et sans modification de la loi, il est possible de lever l'interdit par des dérogations. S'il n'y a pas eu à ce jour de dérogation d'accordée concernant octobre 61 (pour ne prendre que cet exemple mais on peut parler aussi des massacres de mai 45 en Algérie), c'est que la volonté de continuer à entretenir le silence a prédominé. Ensuite, et c'est une question de démocratie, il est nécessaire que la loi concernant les archives soit modifiée et que les délais d'ouverture soient réduits de façon substantielle. Car enfin? que signifie ce système qui interdit aux citoyens de savoir ce qui se fait en leur nom. Qu'est-ce que c'est que cette culture du secret d'Etat, de la raison d'Etat? C'est fondamentalement antidémocratique.

On a invoqué la nécessaire préservation de la paix civile...

Ce fut l'argument invoqué par François Mitterrand pour s'opposer à des procès comme celui de Bousquet. Il a été utilisé concernant les juifs et on l'utilise concernant les Algériens. Qu'est-ce que cette paix civile qui consiste à faire peu de cas des victimes et à protéger les assassins? Cela ne peut qu'entretenir le racisme, encourager la perpétuation de mentalités et de conceptions qui, dans des circonstances favorables, peuvent produire les mêmes pratiques et les mêmes effets.

Même si elles n'ont pas été très nombreuses, des résistances et des contestations ont eu lieu.

Contrairement à une idée assez répandue, la presse de l'époque a publié beaucoup de choses. Dans un premier temps, à quelques exceptions près, notamment *Témoignage chrétien*, *France Observateur*, *L'Express*, les quotidiens *Libération* et *L'Humanité*, les autres journaux se sont fait les porte-parole de la version officielle mensongère. Celle-ci ne tenant pas, peu à peu des choses ont été écrites par exemple dans *France Soir* et dans *Le Monde* qui a d'abord justifié la répression, puis mis en cause ce qu'il a appelé les violences commises à froid. Un petit journal *Vérité-Liberté*, dont Pierre Vidal-Naquet était l'un des animateurs, a clairement mis à jour la responsabilité de Papon. Par contre, la télévision et la radio d'Etat ont été des instruments du mensonge. Le jour

même, les Algériens ont rencontré peu de témoignage de solidarité, mais il y en a eu tels François Maspero et d'autres qui ont aidé des Algériens blessés à se faire soigner. Les jours suivants des étudiants ont manifesté dans le quartier latin. Une autre manifestation s'est déroulée à Boulogne Billancourt. Le MRAP, qui avait dénoncé le couvre-feu, a lui aussi organisé une réunion publique. Mais l'absence de réaction syndicale, car enfin les victimes étaient des travailleurs, reste une tâche sombre. Seule une déclaration a été rendue publique affirmant que si de tels faits se reproduisaient on appellerait à réagir! Il est vrai que depuis le vote des pouvoirs spéciaux par les députés communistes en 1956, une rupture s'était produite entre le monde ouvrier français et l'immigration algérienne. Quand aux grands partis, seul le PSU a appelé à manifester le 1^{er} novembre 1961. Des interventions mettant en cause ce qui s'était produit ont eu lieu dans les assemblées: à l'Assemblée nationale, au Sénat, au Conseil municipal de Paris, au Conseil général de la Seine. Des commissions d'enquête ont été demandées notamment par les élus communistes, socialistes et certains centristes. Le gouvernement, surtout au Sénat, a eu beaucoup de mal à faire taire ces demandes. Le ministre de l'Intérieur, Roger Frey, décédé récemment, responsable lui aussi des massacres d'octobre 61, a eu à l'Assemblée nationale cette formule: « je n'ai pas le début du commencement de l'ombre d'une preuve ». Cet homme-là a été un menteur d'Etat car il était parfaitement au courant de ce qui se passait. On est là dans la raison criminelle d'Etat. Il est vrai que l'ampleur des crimes n'a pas été connue sur le moment, ou seulement par un très petit nombre de personnes. Et puis l'opinion n'y croyait pas. Je vais vous donner un exemple très précis. J'ai rencontré un membre des services sanitaires des armées, séminariste, qui a vu neuf cadavres d'Algériens entassés dans un local à poubelles dans l'enceinte du Palais des sports. Il en a parlé à sa famille d'abord. On lui a rétorqué « tu exagères! » Il a rencontré l'évêque de Marseille qui lui a dit: « si c'était vrai ça se saurait! » Voilà. Il a fallu qu'il attende 1991 pour que son témoignage corroboré par d'autres soit recueilli et entendu. Les réactions ont été à la fois très minori-

taires et très importantes de par leur signification. La société française dans son ensemble baignait dans la guerre d'Algérie depuis 1954. Il faut aussi rappeler que dans le contexte de cette guerre, une dizaine de policiers avaient été tués de fin août à début octobre 61, ce qui a dû exacerber la volonté de vengeance, la haine, etc.

Qu'attendez-vous des actions menées autour du 17 octobre?

Que la vérité soit faite, que toutes les archives concernant ces événements soient ouvertes. Que s'exprime une volonté politique de faire la vérité. C'est une question qui touche à la démocratie. J'ai d'ailleurs écrit en ce sens au Premier ministre. Ensuite, il est impératif que l'Etat français reconnaisse sa responsabilité car les responsables de ces actes criminels étaient des fonctionnaires français agissant dans le cadre de directives et qui par la suite ont été couverts par l'Etat français. L'Etat français devra à un moment ou à un autre avoir une démarche par laquelle il reconnaisse sa responsabilité et s'adresse aux Algériens pour s'excuser. Cela serait d'un grand poids sur la perception de l'immigration algérienne, sur le respect que mérite sa descendance et aussi sur les relations entre la France et l'Algérie. Tous les faits doivent pouvoir être établis sans tabou, la répression et les rafles mais aussi les crimes commis dans le cadre de la guerre fratricide entre nationalistes algériens (FLN et MNA) sur le sol français, qui a fait un très grand nombre de victimes. On n'a jamais rien à gagner à mettre des réalités sous le boisseau même si c'est désagréable. Enfin, le débat est ouvert sur le fait de savoir si ce qui s'est produit le 17 octobre 61 relèverait du crime de guerre ou du crime contre l'Humanité. Je pense personnellement que cela relève du crime contre l'Humanité. En ce sens que les gens qui ont été tués à ce moment-là l'ont été en fonction de leur apparence physique, de leur appartenance à une communauté présumée définie par ceux qui les ont tués. A partir de l'après-midi et les jours suivants, les gens étaient raflés au faciès, sur une base raciste. ♦

**Propos recueillis
par Chérifa Benabdessadok**

**Article paru dans *Différences*,
n° 189, octobre 1997**

Soutien à Jean-Luc Einaudi dans son procès intenté par Maurice Papon

Nous soussignés déclarons notre solidarité pleine et entière envers Jean-Luc Einaudi, attaqué en diffamation par Maurice Papon pour avoir recherché et exprimé la vérité sur son rôle lors de la répression des manifestations d'Algériens en octobre 1961.

Nous nous associons aux déclarations suivantes de Jean-Luc Einaudi parues dans *Le Monde* du 20 mai 1998 :

« Je persiste et signe. En octobre 1961, il y eut à Paris un massacre perpétré par des forces de l'ordre agissant sous les ordres de Maurice Papon. »

Nous dénonçons cette intimidation d'autant plus inacceptable qu'elle émane de l'un des principaux responsables des événements du 17 octobre 1961.

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse _____
Qualité _____

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse _____
Qualité _____

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse _____
Qualité _____

Merci de nous retourner cet appel signé pour publication
Comité de soutien à Jean-Luc Einaudi
c/o MRAP - 43, bld de Magenta - 75010 PARIS
Tél 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - E.mail : mrapp@ras.eu.org

Liste des signataires du soutien à Jean-Luc Einaudi

Lofti ACHOUR - Jean-Pierre ADAMI - Charles AIEVOLO - Gilles ALFONSI - Henri ALLEG - Gilberte ALLEG-SALEM - ALLIAUME-PERI - José ALVAREZ - Marie-Catherine ANDREANI - Didier ANGER - Alain ARDURAT - Ider ARSALA - Lucien ASSAYAS - David ASSOULINE - Pierre AUBE - Josette AUDIN - Gilbert BADIA - Simone BADIA - Marie-Paule BATTAS - Patricia BAUD - Maurice BUTTIN - Nora BELLEBRA - Alain BELLET - BENES - François BENEY - Jean-Luc BENNAHMIAS - Yvette BENUSILHOY - Sylvie BIENVENU - Alain BIHR - Christine BIRNBAUM - Martine BOICHOT - Louis BONNAFE - Robert BONNAUD - Jacques BORGY - Jules BORKER - Alain BOSESE - Sophie BOUDHET-PETERSEN - Annie BOUHOURS - Gérard BOULANGER - Alain BOULAY - Jacques BOURDON - Philippe BOURSIER - Pierre BOÛTAN - Zoubida BOUGUETTAY - Daniel BOUTHIER - Monique BRIOUDES - Louise BRUIT - Michel BUTEZ - Alain CALLIN - Jean-Christophe CAMBADELIS - Guy CARAN - Jacqueline CARAN - Aurélie CARDIN - Jocelyne CARDIN - Jean-François CARE - Maguy CARRERE - Maryannick CHALABI - Annie CHAUMENY - Gérard CHEMOUIL - Solange CHENIOT - Claude CHERK - Claude CHEYSSON - Marie-José CHOMBART DE LAUWE - Rémi CLAUPOUL - Francine COMTE - Rosette CORYELL - Schofield CORYELL - COSTA-GAVRAS - Adrien CRAMPS - Joseph D'ANGELO - Didier DAENINCKX - André DANVE - Luc DECASTER - Mathieu DE BRUNHOFF - Suzanne DE BRUNHOFF - Dominique DELTHIL - Christian DEMOOR - Agnès DENIS - Natacha DE PONTCHARRA - Véronique DE RUDDER - Pierre DUHARCOURT - Ali ELBAZ - Prune ENGEER - Claire ETCHERELLI - Jean-Baptiste EYRAUD - FASTI - Gérard FAY - Jean FERRAT - Christian FIANDINO - Alain FOUCHÉ - Michel FREMONT - Georges FRISCHMANN - René GALLISSOT - Claudie GARNIER - Jean-Claude GARRIC - Jean-Pierre GATTEGNO - Florence GAUTHIER - Jean GAUTRONNEAU - Dominique GIACOBI - Mathée GIACOMO - Jean-Luc GODET - Pierre GOURDOU - Elisabeth GRASSET-BOULANGER - Régis GRIGNON - Michel GROSSW - Jacques GRUMBACH - Christiane GUENNETEAU - Mamadou Moustapha GUEYE - Serge GUICHARD - Jacques GUYOT - Mohamed HARBI - Monique HERBERT - Alain HUERTAS - Tassadit IMACHE - Marie-Anne ISLER-BEGUIN - Frédéric JARRY - André JEANCLAUDE - Roman JOËL - Baya et Jacques JURQUET - Pierre KALDOR - Marcel-François KAHN - Aziz KHAMAILY - Nadia KHERBICHE-SABRI - Jean-Jacques KIRKYACHARIAN - Pierre KRAUSZ - Anne KRIER - Marcelle LABEYRIE - Vincent LABEYRIE - Mohamed LACHAB - Annie LACROIX-RIZ - Marie-Belle LA FOURCADE - Jean-Paul LAINÉ - Christian LAMOUREUX - Claire LAUDEREAU - Gérard LAUTON - Michelle LAUTON - Lucien LAVOREL - Claude LÉCAILLÉ - Alain LE CŒUR - Marcel LE GUEN - Hervé LELOUREC - Denis LEMERCIER - Marie-Claude LEMERCIER - Georges LEOPOLD - Pierre LEPAGE - Georges LETELLIER - Albert LEVY - Fanny LEVY - Claude LIAUZU - Alain LIPIETZ - Jean-Louis MACHECOURT - Jean MALIFAUD - Alexandre MARTIN - Roger MARTIN - Jacques MEDUS - Frédéric MENGUE - Guy MEUNIER - Daniel MONTEUX - Francis MOREL - Joëlle MAURY - Sonia MAYAN - Farid MERABET - Thierry MEYSSAN - Alain MILLIEN - Francis MOREL - Monique MOSSO - Daniel MONTEUSE - Albert MOUTOUBOU - Fédération du Mrap des Bouches-du-Rhône, 45 signataires - Paul MUZARD - Carole NAKANISHI - Hugues NANCY - Didier NIEL - Collette NOTTOLA - Amaria NUNEZ DA SILVA - Jean ORTIZ - Eric OSMOND - Annik OSMONT - Charles PALANT - Sylviane PAPIN - Marie-Christine PARICOT - Christiane PASSEVANT - Francisco PENA TORRES - Mao PENINO - Roland PFEFFERKORN - Roger PIC - Christian PICQUET - Jean PIEL - Dominique PIGNON - Tonio PIRN - André PRENANT - Mireille PRIVAT - Larry PORTIS - Martine POUSSINEAU-CHOURREU - Jean-Bernard POUY - Catherine QUIMINAL - Françoise RAISON - Joao RAMOS - Bernard RANCILLAC - Michèle RAY - Madeleine REBERIOUX - Nicole REIN - Ione RHODES - Jean-Marie RODIER - Bernard ROUX - Alain RUSCIO - Evelyne SALGUE - Daniel SANCHEZ - Raoul SANGLA - Antoine SANGUINETTI - D. SAPORTE - Leïla SEBBAR - Claude SEUREAU - Laurent SIRANTOINE - Ginette SKANDRANI - Francesca SOLLEVILLE - Nicolas SPATHIS - Benjamin STORA - Jean SURET-CANALE - Patrick TORT - André TOSEL - Michèle TOSEL - Roger TROPEANO - Jacky TOUZAIN - Rita VERCORS - Jean-Pierre VERNANT - Jean-Luc VILLENEUVE - Frédérique VINCENTI - Claude VINCI - Michel VOVELLE - Maude WARNERY - Henri WEBER - Louis WEBER - Mireille WEINLAND - Eberlveldt WITTICH - Roland WLOS - Alaya ZAGHOULA

17 OCTOBRE 61 : UN PROCÈS HISTORIQUE

Maurice Papon a porté plainte contre Jean-Luc Einaudi pour diffamation. Pierre Mairat, président-délégué du MRAP et avocat d'Einaudi, explique ici en quoi ce procès représente une chance de faire la vérité sur le 17 octobre 1961.

MAURICE PAPON a fait citer à comparaître Jean-Luc Einaudi pour « diffamation envers un fonctionnaire ». Il lui reproche, en effet, d'avoir écrit, dans un article publié le 20 mai 1998 par *Le Monde*, qu'« en octobre 1961 il y eut à Paris un massacre perpétré par des forces de police agissant sous les ordres de Maurice Papon ». Le procès sera évoqué durant les 4 et 5 février 1999 à 13 heures 30 et les 11 et 12 février suivants également à 13 heures 30. La seconde Section du tribunal en charge de ce dossier ne siège que les jeudis et vendredis, ce qui explique le caractère décousu de l'audience... Décousu, peut-être, mais pris avec beaucoup de sérieux par l'autorité judiciaire, en l'espèce représentée par le Président de la 17^{ème} Chambre correctionnelle, M. Monfort, qui a décidé de consacrer pas moins de quatre audiences à ce procès, ce qui représente généralement le délai le plus important qu'il accorde à un dossier. Reconnu pour son impartialité et sa compétence, le président Monfort a déjà eu à juger de nombreux procès « sensibles », tels que ceux des négationnistes Faurisson et Garaudy ou quelquefois historiques, tels que le procès des époux Aubrac. C'est dans cette seconde catégorie que s'inscrit le procès intenté par Maurice Papon à Jean-Luc Ei-

naudi, tant il est vrai qu'aucun livre d'histoire ou presque ne retrace ces événements dramatiques, aucune réunion officielle n'est organisée pour les commémorer comme si le silence honteux pouvait à tout jamais effacer cette répression sanglante de la police et de la gendarmerie réquisitionnée par Maurice Papon.

C'était la chasse au faciès

Trente sept ans après les faits, une chape de plomb recouvre toujours les tombeaux de ces Algériens morts pour avoir défilé pacifiquement, le 17 octobre 1961, dans les rues de Paris, marchant courageusement et dignement au rythme d'une juste cause. Ce faisant, ils bravaient le couvre-feu discriminatoire ordonné par le préfet de police de Paris de l'époque, Maurice Papon. Exécuteur professionnel de basses oeuvres, Papon leur fera payer au prix du sang leur dignité et

leur courage. Deux à trois cents morts noyés dans les eaux glacées de la Seine, tués par balles ou à coup de crosses, à coup de torture, à coup de haine. La violence extraordinaire des policiers n'était pas la réponse – comme il a été prétendu – à la provocation, voire à la violence des manifestants qui défilaient bien souvent endimanchés, en famille, pacifiquement. La violence des policiers reposait sur un fondement raciste. C'est au faciès que les victimes ont été interpellées, c'est encore au faciès qu'elles ont été matraquées, fusillées, noyées. Maurice Papon qui avait déjà eu l'occasion de faire ses preuves et dont les pouvoirs étaient étendus du fait de l'état d'urgence décrété quelques jours auparavant par le pouvoir politique, avait organisé au nom de « son ordre public » ce que le devoir de mémoire commande de nommer : « une ratonnade ».

Peu, très peu de nos historiens se sont penchés sur cette période sombre de l'histoire de France qui a précédé l'indépendance de l'Algérie. Jean-Luc Einaudi, bien qu'il s'en défende, a fait oeuvre d'historien, de ceux qui ne font aucune concession lorsqu'il s'agit de rechercher la vérité. Auteur du livre « La bataille de Paris » (1), il a réalisé sur cette période ce que de nombreux historiens, ayant autorité, ont estimé être « un véritable travail d'historien ». Tant par la

recherche de témoignages oraux, que par l'analyse exhaustive de toutes les sources écrites de l'époque auxquelles il a eu accès, il a pu retracer les événements dramatiques d'octobre 61 et plus particulièrement ceux de la journée du 17 octobre. Il a pu expliquer le processus de haine à caractère raciste qui a été amorcé, puis entretenu, par les discours tenus aux policiers par Maurice Papon à l'époque préfet de police. Couvrir les bavures n'était pas suffisant, il fallait expressément octroyer un véritable permis de tuer. Maurice Papon s'y est employé par des discours guerriers libérant des pulsions de violence extraordinaire des policiers en service qui ont torturé, noyé dans la Seine, tué à bout portant, y compris jusque dans l'enceinte de la préfecture de police de Paris. Deux à trois cents morts, avait estimé Jean-Luc Einaudi qui avait été appelé à témoigner, le 16 octobre 1997, à Bordeaux sur la personnalité de Maurice Papon et son parcours de haut fonctionnaire. Il avait notamment insisté sur la nécessité absolue d'ouvrir l'ensemble des archives concernant les événements d'octobre 1961.

L'ouverture des archives

Au même moment, Catherine Trautmann, ministre de la Culture, annonçait son intention d'ouvrir les archives sur les événements d'octobre 1961. Quelques mois plus tard, les promesses ministérielles n'avaient pas été tenues. Aussi, Jean-Luc Einaudi rappelait dans son article au *Monde* qu'il n'avait toujours pas eu accès aux archives, ou à tout le moins à celles qui restent, puisque les archives de la Brigade fluviale ont été détruites – alors même qu'il aurait pu être aisément établi que cette Brigade avait repêché un grand nombre de corps dans la Seine – et que cel-

Le 17 octobre 1998

De nombreuses activités sont prévues à Paris ce 17 octobre. Le MRAP pour sa part dévoilera symboliquement une plaque commémorative au Palais des Sports, lieu où se dérouleront toute la journée des activités organisées par la Coordination des collectifs de solidarité avec le peuple algérien. Toujours au Palais des sports le MRAP présentera une table-ronde d'historiens à 17 heures. Un concert avec de nombreux artistes débutera à 20h : des bons de soutien pour cette soirée sont en vente au siège au prix de 60 francs. Un rassemblement aura lieu, comme chaque année, au pont Saint-Michel.

les du Service de Coordination des Affaires Algériennes ont disparu — alors même que ce service avait pour principale fonction de lutter contre le FLN. A ce rythme, il faut craindre que dans quelques années, plus aucune archive sur ce massacre ne soit en mesure d'être consultée ! Pire encore, Dieu-donné Mandelkern, conseiller d'Etat, a été chargé par le ministre de l'Intérieur, de déposer un rapport sur les événements à partir des seules archives de la préfecture de Police, comme si l'on voulait imposer une vérité d'Etat sur ces événements. Jean-Luc Einaudi a critiqué sévèrement, et à juste titre, dans l'article du *Monde*, les observations faites dans ce rapport effectué à partir d'archives « partielles et partiales » et a demandé à ce que l'Histoire puisse être écrite non par des fonctionnaires missionnés par l'Etat, mais par des « chercheurs travaillant librement sur les archives avec l'esprit critique nécessaire ». En conclusion, et en l'état des recherches

effectuées, il réaffirmait qu'« un massacre avait été perpétré par des forces de police agissant sous les ordres de Maurice Papon ».

Considérations peu avouables

C'est cette dernière phrase que Maurice Papon n'a pas supporté et qui représente, selon lui, l'élément constitutif de la diffamation susceptible de porter atteinte à son honneur et à sa dignité. Personne ne sera dupe de l'opération politique menée par Maurice Papon. Personne n'aura la naïveté de penser qu'il ait pu se sentir atteint dans son honneur ou dans sa dignité parce qu'il a été désigné comme le responsable des forces de police qui ont tué en octobre 1961 deux à trois cents Algériens. Voici plusieurs années que ces événements ont été minutieusement relatés non seulement dans le livre de Jean-Luc Einaudi, mais à plusieurs reprises, au cours d'émissions de télévision mettant directement en cause Maurice Papon sans que jamais

celui-ci ait cru bon de défendre son honneur. En fait, d'autres considérations moins avouables lui font certainement espérer tirer profit de ce procès et s'associer ainsi le soutien d'hommes comme Pierre Messmer, authentique résistant, qui n'en était pas moins ministre des Armées en 1961. A l'approche de la décision qui doit être rendue par la cour de Cassation sur le pourvoi que Maurice Papon a formé après avoir été condamné à une peine de dix ans de réclusion criminelle, de tels soutiens ne peuvent que le servir !

La vérité est en marche

Pour ma part, qu'il me soit permis de souhaiter que la Justice qui a vocation à rechercher la vérité, puisse être rendue et la responsabilité écrasante de Maurice Papon, établie. Le MRAP est depuis de nombreuses années de tous les combats pour que la vérité éclate. Tous les ans, il organise le 17 octobre un rassemblement sur le

pont Saint-Michel pour commémorer cette sanglante répression. Il a de nombreuses fois interpellé les ministres de l'Intérieur successifs, pour exiger l'ouverture de toutes les archives et leur libre accès. Les rassemblements qu'il organise sont de plus en plus importants et les voix de plus en plus nombreuses à exiger la vérité. Celle-ci s'impose aujourd'hui plus que jamais. Elle s'impose avant tout au nom des victimes et de leur familles, pour leur honneur et leur dignité.

La vérité s'impose également au nom du combat contre le racisme, car ne pas assumer l'Histoire de notre pays durant cette période, c'est non seulement légitimer cette répression sanglante, mais aussi refuser de se protéger pour que de tels événements ne se reproduisent plus. Cette vérité est en marche, plus rien ne l'arrêtera. ♦

Pierre Mairat

(1) publié en 1991 au Seuil

Soutien à Jean-Luc Einaudi dans le procès qui lui est intenté par Maurice Papon

Au moment où nous mettons ce numéro sous presse, plus de 250 personnalités (historiens, artistes, écrivains, responsables d'associations...) ont signé un texte de soutien à Jean-Luc Einaudi. Toutes les personnes peuvent s'associer à cette démarche en faisant parvenir leur signature au siège du MRAP.

« Nous soussignés déclarons notre solidarité pleine et entière envers Jean-Luc Einaudi, attaqué en diffamation par Maurice Papon pour avoir recherché et exprimé la vérité sur son rôle lors de la répression des manifestations d'Algériens en octobre 1961.

Nous nous associons aux déclarations suivantes de Jean-Luc Einaudi parues dans *Le Monde* du 20 mai 1998 : "Je persiste et signe: En octobre 1961, il y eut à Paris un massacre perpétré par des forces de l'ordre agissant sous les ordres de Maurice Papon."

Nous dénonçons cette intimidation d'autant plus inacceptable qu'elle émane de l'un des principaux responsables des événements du 17 octobre 1961. »

Annonces des secteurs Immigration et Education

■ IMMIGRATION

L'ensemble des adhérents du MRAP d'Ile-de-France sont invités à participer nombreux à deux rencontres importantes pour la réflexion et l'engagement du Mouvement organisées par la Commission Migrations et immigration.

Le mercredi 4 novembre : venez nombreux à cette réunion sur le thème « approfondir la réflexion interne post-congrès sur les enjeux et les concepts de libre circulation et de libre établissement dans le contexte de la mondialisation et de l'Union européenne ».

Le mercredi 9 décembre : conférence-débat avec Monique Chemillier-Gendreau, professeur de droit à l'université Paris 8, membre du collège des médiateurs. Elle présentera son livre « L'injustifiable : les politiques françaises de l'immigration » (Cf. *Différences* n° 199 page 8) né de son aventure aux côtés des sans-papiers.

■ EDUCATION

La semaine nationale d'éducation contre le racisme aura lieu du **15 au 21 mars 1999**. Le collectif des associations élabore de nouveaux supports. Plus de détails dans notre prochaine livraison.

Jean-Pierre Gauzère



Conception du dossier, recherches : Laurent CANAT
Réalisation, maquette : Chérifa BENABDESSADOK, Laurent CANAT